

**Assemblée générale**

Soixante et unième session

Documents officiels

Première Commission**2^e** séanceLundi 2 octobre 2006, à 10 heures
New York

Présidente : M^{me} Juul (Norvège)

La séance est ouverte à 10 h 5.

Déclarations d'ouverture

La Présidente (*parle en anglais*) : Ce matin, conformément à son programme de travail et à son calendrier, la Première Commission commencera son débat général sur tous les points de l'ordre du jour relatifs au désarmement et à la sécurité internationale. Avant que nous n'entamions nos travaux, qu'il me soit d'abord permis de faire une brève déclaration en ma qualité de présidente de cette instance.

C'est pour moi un grand honneur et un privilège d'avoir été élue Présidente de la Première Commission de l'Assemblée générale. Je remercie les membres de leur appui et ne ménagerai aucun effort pour mener nos débats à une issue positive.

La présente session de la Première Commission se déroule dans un contexte marqué par l'urgence. Sur le plan diplomatique, peu de progrès ont été réalisés en matière de maîtrise des armements au plan multilatéral, alors que les défis continuent de peser sur la sécurité aux niveaux régional et mondial. Une fois encore l'occasion nous est offerte de traiter de questions aussi importantes que le désarmement et la non-prolifération. Je lance un appel à tous les membres afin qu'ils s'emploient activement à rechercher des terrains d'entente et à privilégier les domaines d'accord plutôt que de désaccord. Certes, le consensus n'est pas un objectif en soi, mais il est certainement préférable au

fossé persistant et chronique qui caractérise les différentes approches en matière de sécurité.

Nous ne parviendrons pas à nous mettre d'accord sur tout, mais faisons en sorte que les terrains d'entente soient plus nombreux que ces dernières années. Soyons attentifs aux déclarations des uns et des autres pour mieux appréhender les craintes de chacune des parties en matière de sécurité. Une telle approche est fondamentale si l'on considère l'extrême gravité des questions en jeu. Parmi ces questions figurent le désarmement nucléaire, la production de matières fissiles servant à la fabrication d'armes nucléaires, la création de zones exemptes d'armes nucléaires, les garanties de sécurité, l'éventualité d'une militarisation de l'espace extra-atmosphérique, le respect et la vérification, les traités relatifs à la prolifération, les armes biologiques, les armes chimiques et le commerce illicite des armes légères et de petit calibre. Cette liste n'est pas exhaustive. Il vous appartient à vous, États Membres, de faire des progrès substantiels. En tant que Présidente, je ne puis que vous faciliter la tâche.

Afin de vous aider au mieux dans votre travail, j'entends poursuivre le processus d'amélioration des méthodes de travail de la Commission. Jeudi dernier, j'ai examiné les questions touchant l'organisation de la présente session. J'aimerais profiter de l'occasion qui m'est offerte pour en rappeler quelques-unes. Les délégations sont encouragées à éviter chevauchements et répétitions dans les projets de résolution et de décision. J'invite les membres à respecter le système

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



des listes continues d'orateurs. Les interventions doivent se limiter à 10 minutes pour les déclarations faites au nom d'un pays et à 15 minutes pour les déclarations faites au nom de groupes régionaux. Les interventions plus brèves seront les bienvenues. J'entends débiter les séances à l'heure. Les groupes régionaux sont priés de se réunir à des moments qui n'entravent pas les débats de la Commission.

Nous sommes engagés dans une entreprise intergouvernementale, mais il est clair que notre objectif ultime doit être la recherche de ce qui influera positivement sur la société civile, afin que nous soyons, comme le veut l'usage, à son écoute. Je m'emploie, avec le Bureau et le Secrétariat, à permettre la participation la plus efficace possible de la société civile, et je suis confiante que tous les délégués siégeant en Première Commission prendront part à ce dialogue au cours de ce mois.

Enfin, chers collègues, je m'en remets à vous. Sentez-vous libre de me conseiller, de faire des propositions et, le cas échéant, d'associer les membres du Bureau à vos décisions. Je suis persuadée que vous procéderez à de larges consultations entre vous, afin de parvenir à un accord sur le plus grand nombre possible de résolutions et décisions.

Dans la mesure du possible, veillons à ne parler que d'une seule voix. Feu Mahatma Gandhi est né ce jour même. M'inspirant de sa vision de paix et de non-violence, je vous adresse mes meilleurs vœux de réussite dans votre tâche.

J'ai maintenant le grand plaisir de donner la parole à M. Nobuaki Tanaka, Secrétaire général adjoint aux affaires de désarmement.

M. Tanaka (Secrétaire général adjoint aux affaires de désarmement) (*parle en anglais*) : Je suis heureux de m'adresser aux membres de la Commission à l'ouverture de la présente session. Nous débutons sur une note positive : c'est la première fois depuis 61 ans qu'une femme préside cette Commission. Recevez, M^{me} l'Ambassadeur Juul, mes sincères félicitations pour la lourde responsabilité qui vous est confiée. Je tiens également à féliciter les membres du Bureau pour leurs nominations. Le Département des affaires de désarmement vous assure de son entière coopération et de son soutien, afin que les travaux de la présente session soient couronnés de succès.

Ces deux dernières semaines, en séances plénières de l'Assemblée générale, les orateurs ont, à

tour de rôle, émis de sombres prévisions à propos de la paix et de la sécurité internationales, et à peine la moitié des déclarations ne mentionnaient la question du désarmement. Si l'on ne peut que le déplorer, force est d'admettre que cela reflète bien la situation actuelle s'agissant des questions de désarmement. Je me permets de demander aux délégués de s'employer plus résolument, au sein de leur propre gouvernement, à donner la priorité au désarmement et à la non-prolifération. Quant à ceux qui ont évoqué le sujet, les raisons de leurs préoccupations nous sont familières et tiennent aux nombreux échecs qui se sont produits l'année dernière, notamment le manque de progrès tangibles en matière de désarmement, le silence qui a entouré l'issue du Sommet mondial, les résultats décevants de la Conférence d'examen du TNP et de la Conférence d'examen sur les armes légères et de petit calibre, l'incapacité à respecter les engagements en matière de non-prolifération, la montée de la menace terroriste, l'augmentation des dépenses militaires, de nouveaux recours à la menace ou à l'emploi de la force, de nouveaux dangers au Moyen-Orient et dans la péninsule coréenne et la persistance d'approches unilatérales à l'égard de la sécurité.

Ne laissons pas ces événements masquer les réalisations accomplies au cours de cette même période. Ainsi, l'année dernière, l'Assemblée générale a adopté une convention d'importance majeure : la Convention internationale sur la suppression des actes de terrorisme nucléaire. Elle vient cet été d'adopter la Stratégie mondiale contre le terrorisme, qui offre un plan d'action pour le système des Nations Unies dans les années à venir. Elle invite le Secrétaire général à établir une base de données globale sur les incidents biologiques et note l'importance que revêt sa proposition de créer, au sein des Nations Unies, un programme commun des détenteurs de biotechnologie en vue de réduire les menaces terroristes et promouvoir le bien public. Davantage de pays ont rejoint les traités fondamentaux relatifs au désarmement multilatéral et à la maîtrise des armements, et plus nombreux sont les pays à avoir signé ou ratifié le Protocole de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

Plus de 19 % des stocks mondiaux déclarés, soit environ 70 000 tonnes métriques d'agents chimiques, ont été effectivement détruits, et près de 30 % des 8,6 millions de munitions chimiques et de conteneurs répertoriés par la Convention sur les armes chimiques l'ont été également. C'est au mécanisme de

vérification de ce traité que nous devons la possibilité de fournir des chiffres précis.

La Conférence du désarmement vient d'achever sa session annuelle. Celle-ci s'est caractérisée par un débat utile et structuré sur les questions fondamentales dont nous sommes saisis, ainsi que par des signes d'évolution positive. Aussi je regrette que la Conférence du désarmement n'ait pu élaborer un rapport pour la présente session de l'Assemblée générale, même un rapport de simple procédure puisqu'il n'y a pas eu davantage d'événements positifs à rendre compte cette année. J'encourage vivement les membres de la Conférence du désarmement à faire tout leur possible pour tirer parti des événements intervenus au cours de cette dernière session, afin d'engager rapidement un travail de fond au cours de la session de 2007.

Je tiens également à souligner le rôle important joué par la Commission du désarmement des Nations Unies dans l'élaboration d'une perception commune, partagée des menaces les plus immédiates. À mon avis, les recommandations adoptées par la Commission pour améliorer ses méthodes de travail lui permettront de relever plus efficacement les défis auxquels elle est confrontée.

Il importe qu'au sein de chaque instance de notre mécanisme de désarmement, il soit rappelé au monde non seulement les dangers qui nous menacent, mais aussi le fait que nous ne sommes pas impuissants face à eux – que des mesures pratiques, positives sont à notre portée. Ressaisissons-nous. Sachons tirer profit de chacune de ces mesures positives, aussi modestes soient-elles, en dépit du combat incessant livré sur la voie menant au désarmement. C'est pourquoi nous devons être concrets et réalistes et faire preuve d'un esprit de compromis.

Ne nous contentons pas de nous tourmenter en pensant à l'avenir ou de porter des accusations contre celui qui est à blâmer pour les menaces persistantes qui pèsent sur le monde. Il est évident qu'une telle attitude ne nous mènera nulle part. La Première Commission doit être plus qu'une instance consacrée aux déclarations politiques. Nous devons au contraire œuvrer de concert pour surmonter les divisions qui subsistent.

Ces dernières années, la Commission a introduit des changements dans la manière de conduire ses délibérations. Le débat thématique initié l'année dernière a été une étape importante vers l'amélioration

de nos méthodes de travail. Il faut également que la Commission s'emploie résolument à réduire le nombre de résolutions, tout en veillant à ce qu'elles soient plus concises et concrètes, grâce à des mesures de suivi améliorées. L'adoption biennale ou triennale de certaines résolutions serait utile et permettrait de renforcer d'autres résolutions ayant des thèmes analogues.

La Commission entendra les présidents de chacune des institutions qui composent le mécanisme de désarmement des Nations Unies, ainsi que le Directeur général de l'Organisation sur l'interdiction des armes chimiques, le Secrétaire exécutif de l'Organisation sur le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, le Président de la Conférence d'examen sur les armes légères et de petit calibre, le Président désigné des prochaines conférences d'examen de la Convention sur les armes biologiques et de la Convention sur certaines armes classiques, et les présidents des Groupes d'experts gouvernementaux chargés du Registre des armes classiques des Nations Unies et des questions de vérification. Nous entendrons également les déclarations d'un certain nombre d'organisations non gouvernementales (ONG), ainsi que Hans Blix, Président de la Commission sur les armes de destruction massive.

Depuis leur création, la question des armes nucléaires est au centre des délibérations des Nations Unies. Malgré certaines réductions intervenues pendant la guerre froide, il subsiste des dizaines de milliers de ces armes, et nous assistons à l'émergence de nouvelles menaces d'utilisation de ces armes au Moyen-Orient, en Asie du Sud et en Asie du Nord-Est, alors que plusieurs États mettent au point des missiles de longue portée équipés de telles armes. Face au danger permanent découlant de la prolifération horizontale, le problème de longue date de la prolifération verticale ne se limite désormais plus aux cinq États dotés d'armes nucléaires qui sont Parties au TNP. Notre inquiétude quant à l'avenir du régime du TNP est encore ravivée par l'impasse à propos de la péninsule coréenne et les craintes suscitées par les intentions nucléaires iraniennes.

Je suis convaincu que le monde se féliciterait d'un nouvel engagement, de la part de la Fédération de Russie et des États-Unis, de réduire sensiblement leurs arsenaux d'armes stratégiques et non stratégiques, en vertu d'un nouveau traité de suivi des traités existants.

De même, le monde se féliciterait d'une transparence accrue en ce qui concerne le nombre d'armes et de matières fissiles détenues par tous les États qui possèdent de telles armes et d'une clarification de leurs plans spécifiques afin de satisfaire à leurs engagements en matière de désarmement.

J'espère que la Commission donnera également son plein appui à la négociation et la conclusion rapide d'un traité d'interdiction des matières fissiles, tout en soulignant la nécessité urgente de réaliser des progrès sur d'autres questions, telles que la présence d'armes dans l'espace extra-atmosphérique, les garanties de sécurité négative et le désarmement nucléaire dans le cadre de la Conférence du désarmement.

Notre tâche commune à l'égard des armes biologiques et chimiques consiste à rapprocher leurs traités respectifs d'une adhésion universelle, promouvoir la mise en œuvre de mesures nationales et garantir le respect de leur application.

Le bilan de la Convention sur les armes chimiques est éloquent. Depuis 2003, l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques a mis sur pied avec succès un plan d'action portant sur la mise en œuvre d'une législation nationale et d'un plan d'action à caractère universel. Si la Convention sur les armes chimiques ne dispose pas d'une structure analogue, avec des institutions permanentes, les États parties à la Convention se sont engagés à respecter leurs obligations en vertu de la Convention et à instaurer une confiance accrue. J'espère par conséquent que la prochaine Conférence d'examen de la Convention sur les armes chimiques contribuera à accroître la transparence en renforçant les mesures de confiance.

Les armes de destruction massive sont naturellement une source de préoccupation pour tous les États, tout comme les dangers découlant d'un grand nombre d'armes classiques, y compris des armes légères et de petit calibre, des mines, des sous-munitions, des roquettes et d'autres matériels militaires qui ont fait l'objet de débats tout au long de l'histoire de l'Organisation. Les pertes humaines causées par ces armes, en particulier dans des régions en conflit, telles que l'Afrique et le Moyen-Orient, ont été dévastatrices. Ces armes sont difficiles à contrôler, car nombre d'entre elles sont utilisées dans des conditions de légitime défense. De plus, des intérêts économiques puissants encouragent la production continue et l'exportation de ces armes, et il n'existe toujours pas de traité multilatéral contraignant, à l'exception de la

Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination, pour contrôler ce commerce, bien que l'écart existant entre la réalité sur le terrain et la primauté du droit soit appelé à évoluer dans les prochaines années si la proposition d'un traité relatif au commerce des armes aboutit.

L'accord réalisé l'année dernière concernant un instrument destiné au marquage et à la traçabilité des armes légères et de petit calibre illicites a constitué une mesure politique significative dans ce domaine critique. L'issue décevante de la Conférence d'examen de l'application du Programme d'action sur le commerce illicite des armes légères et de petit calibre, tenue cette année, ne doit pas entraver de futurs progrès dans ce domaine. Bien qu'elle ne soit pas parvenue à un accord sur un document final, la Conférence a réussi à faire figurer la question des armes légères au premier plan des questions de désarmement. Les États ont systématiquement réaffirmé leur plein attachement aux principes, objectifs et mesures inscrits dans le Programme d'action, qui prévoit déjà la convocation de réunions biennales en vue d'examiner son application aux niveaux national, régional et mondial.

Mais la prochaine étape consistera à s'atteler à la question du courtage illicite. Le Groupe d'experts gouvernementaux mis en place par l'Assemblée générale entamera ses travaux en novembre par l'examen des mesures visant à prévenir, combattre et éliminer le courtage illicite des armes légères et de petit calibre.

S'agissant du Registre des armes classiques des Nations Unies, on notera avec satisfaction que le Groupe d'experts gouvernementaux a fait des progrès tangibles et encourageants en élargissant la portée géographique de la détection et en convenant d'une forme optionnelle de notification de données sur les armes légères et de petit calibre.

Je suis également très heureux d'annoncer la nouvelle étape que s'apprête à franchir l'instrument normalisé des Nations Unies pour la notification des dépenses militaires. Nous espérons que d'ici la fin de cette année, un nombre record d'États aura eu recours à cet instrument, ce qui constituerait un événement tout à fait remarquable si l'on songe à l'augmentation continue des dépenses militaires mondiales.

Lors de la prochaine conférence d'examen, qui aura lieu le mois prochain, les parties à la Convention sur certaines armes classiques marqueront l'entrée en vigueur du Protocole V sur les vestiges explosifs de guerre. Le succès définitif de cette entreprise vitale repose désormais entre les mains des États parties et dépendra de leur aptitude à réaliser de nouveaux progrès dans l'application de la Convention et la garantie de son respect.

Il ne m'est pas possible aujourd'hui de traiter en détail de toutes les autres questions inscrites à notre ordre du jour, mais je puis assurer les délégués que mon département continuera de coopérer avec les États membres, dans la mesure de ses ressources limitées.

Aucune déclaration en ouverture de la Première Commission ne serait complète sans qu'il ne soit rendu hommage aux nombreux groupes et personnes issus de la société civile pour la difficile tâche dont ils s'acquittent au nom du désarmement et de la non-prolifération. Certes, ces groupes sont sous-financés, mais rassurons-les : leurs efforts ne sont pas sous-appréciés, car ils contribuent beaucoup aux progrès en matière de recherche, à l'introduction de changements positifs dans la politique publique, à l'éducation du public et à la formation des générations futures au désarmement et à la non-prolifération.

Je tiens à remercier l'organisation non gouvernementale de la Commission du désarmement, de la paix et de la sécurité, notamment An Lakhdhir, son président, Bhaskar Menon, rédacteur au *Disarmement Times*, et tous leurs collègues de la société civile qui, depuis de nombreuses années, travaillent sur la quasi-totalité des questions dont est saisie cette Commission.

Pour terminer, veuillez accepter mes meilleurs vœux pour une session à la fois riche d'enseignements et utile.

Points 82 à 97 de l'ordre du jour

Débat général sur tous les points de l'ordre du jour relatifs au désarmement et à la sécurité internationale

La Présidente (*parle en anglais*) : Avant de donner la parole au premier orateur dans le débat général, j'aimerais rappeler aux délégations que les déclarations sont limitées à 10 minutes pour celles qui s'expriment au nom de leur propre pays et à 15 minutes pour celles qui s'expriment au nom de plusieurs

délégations. À ce propos, j'invite les délégations à tenir compte du « voyant lumineux » situé sur la tribune.

M. Skogrand (Norvège) (*parle en anglais*) : C'est un plaisir pour moi, Madame, que vous présidiez cette séance. Votre désignation est un honneur pour le Gouvernement norvégien. Votre tâche n'est pas aisée. La présente session de la Première Commission se déroule dans un climat de morosité et d'amertume.

Peu de progrès ont été réalisés dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération ces dernières années. En mai de l'année dernière, nous n'avons pas réussi à convenir d'un examen de fond du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Nous ne sommes pas parvenus non plus à nous mettre d'accord sur le désarmement et la non-prolifération, lors du Sommet des Nations Unies, en septembre de l'année dernière. Il y a quelques mois, nous n'avons pas été en mesure de convenir d'un suivi pour le Programme d'action des Nations Unies en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects. En résumé, l'environnement international actuel n'est pas particulièrement propice à une coopération multilatérale dans le domaine de la maîtrise des armements. Nous devons remédier à cette situation.

Appuyer les mesures de maîtrise des armements n'est pas une question de pur idéalisme. Cela ne repose pas sur un souhait altruiste de promotion du bien commun. Il ne s'agit en fait que d'intérêt personnel. Tous les pays serviraient bien la paix, la sécurité et la stabilité, tant au niveau régional que mondial. Malheureusement, le manque de confiance mutuelle entre les membres de la communauté internationale a ralenti les progrès ces dernières années.

Malgré ce contexte difficile, nous ne saurions succomber à la passivité. L'année dernière, la Norvège a initié une coopération entre sept États issus de toutes les régions géographiques. Ensemble, nous cherchons à ouvrir la voie à un consensus mondial sur des mesures visant à appuyer et renforcer la maîtrise des armements et la non-prolifération. Nous poursuivrons nos efforts dans le cadre du prochain cycle d'examen du TNP.

La présente session de la Première Commission offre de nouvelles possibilités. Comme nous le savons, aucune décision ni aucune résolution juridiquement contraignante ne sera adoptée cette année, mais il nous appartient d'envoyer des messages clairs qui permettraient d'inverser certaines tendances négatives

dont nous sommes témoins depuis quelques années. J'aimerais donner quelques exemples à ce sujet.

Premièrement, les préparatifs de la prochaine Conférence d'examen du TNP vont bientôt commencer. L'Assemblée générale devrait pouvoir se mettre d'accord sur la manière de procéder. Un accord rapide sur des questions en suspens susciterait un nouvel optimisme.

Deuxièmement, les stocks mondiaux de matières fissiles servant à la fabrication d'armes sont en surabondance. La présente session de la Première Commission devrait contribuer aux efforts visant la tenue de négociations sur un traité d'interdiction de la fabrication de matières fissiles à des fins d'armes nucléaires. Ces négociations complèteraient les efforts déployés aux niveaux national et multilatéral pour remplacer l'emploi de matières fissiles servant à la fabrication d'armes dans le secteur civil par de l'uranium faiblement enrichi.

Troisièmement, la nouvelle conférence que tiendra en fin d'année la Convention sur les armes biologiques sera déterminante. La Commission est en mesure d'envoyer un signal fort aux États parties et à la communauté internationale afin que l'on s'emploie activement à débarrasser le monde des armes biologiques.

Quatrièmement, la question du commerce illicite des armes légères et de petit calibre est examinée par la Commission. Les armes légères ne possèdent pas encore un potentiel destructeur aussi effroyable que les armes de destruction massive. Néanmoins, les armes légères sont, chaque jour, à l'origine d'énormes pertes humaines dans des guerres à travers le monde. J'espère sincèrement que des progrès fondés sur le consensus seront réalisés. Cela permettrait de contrebalancer l'échec subi, il y a quelques mois, par la Conférence d'examen du Programme d'action des Nations Unies.

Faute de temps, je n'aborderai pas toutes les questions importantes inscrites à l'ordre du jour de la présente session de la Première Commission. J'aimerais simplement souligner que le désarmement nucléaire et la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique sont des thèmes importants qui devraient figurer à notre ordre du jour.

Je me félicite, Madame, que vous ayez pour ambition de poursuivre sur la voie de l'amélioration nos méthodes de travail. Employons-nous davantage à éviter d'inutiles répétitions. Le mieux est l'ennemi du

bien, et les sessions précédentes ont montré qu'il existait une concurrence entre de nombreuses résolutions. J'appuie également vos efforts pour donner à la société civile une meilleure place dans nos délibérations.

J'espère que, grâce à votre soutien, nous saurons faire preuve de pragmatisme et d'esprit constructif. Vous pourrez compter – j'en suis convaincu – sur l'entière coopération de toutes les délégations ici présentes, et je vous adresse mes meilleurs vœux.

M. Rahman (Bangladesh) (*parle en anglais*) : Je vous félicite chaleureusement, Madame, pour votre élection bien méritée. Mes félicitations s'adressent également aux autres membres du Bureau. Je tiens aussi à dire notre reconnaissance à M. Choi Young-jin, de la République de Corée, pour la clairvoyance avec laquelle il a dirigé la Commission au cours de la soixantième session.

La position de ma délégation est pleinement conforme à celle du Mouvement des pays non alignés. Toutefois, j'aimerais faire les observations ci-après.

La Première Commission ouvre sa session avec, pour toile de fond, des préoccupations croissantes au niveau international, face à l'augmentation des armes de destruction massive, notamment des armes nucléaires. Nous regrettons vivement que la Conférence de 2006, chargée d'examiner les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme d'action des Nations Unies en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects, n'ait pas obtenu de résultats. La Conférence des Parties chargée de l'examen en 2005 du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) a connu elle aussi un échec. Le bilan récent de la Commission du désarmement est loin d'être satisfaisant. Le Sommet mondial de 2005, dont on a tant parlé, n'a pu convenir d'un ordre du jour commun sur le désarmement, la non-prolifération ou l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire.

Malgré l'échec répété des initiatives diplomatiques, force est d'admettre que la sécurité de la communauté internationale est menacée par la prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs, et par le risque que des acteurs non étatiques puissent avoir accès à de telles armes. Nous tenons à rappeler que la plus grande menace qui pèse sur l'humanité provient de la persistance d'armes nucléaires et de la possibilité de leur emploi ou de la

menace de leur emploi. On ne peut que se préoccuper vivement du fait que des États dotés d'armes nucléaires, plutôt que de désarmer, augmentent la précision de leurs stocks existants et mettent au point de nouveaux types d'armes. Une telle attitude ne constitue en rien une dissuasion et ne fait que rendre l'acquisition et l'emploi de ces armes beaucoup plus attractifs pour les terroristes, en causant des ravages pour nous tous.

Le Bangladesh est toujours d'avis que l'élimination complète des armes nucléaires est la seule garantie contre leur emploi ou la menace de leur emploi. En attendant, nous exigeons la réaffirmation de garanties de sécurité négative de la part des États dotés d'armes nucléaires.

Le Traité sur la non-prolifération (TNP) et le Traité d'interdiction complète des essais (TICEN) demeurent la pierre angulaire du régime global de prolifération nucléaire et de désarmement. Nous devons assurer la pleine universalité du TNP, du TICEN et d'autres instruments internationaux, sans exception.

Le processus du TNP a débuté en 1968 par un gigantesque élan de foi. Signé par la quasi-totalité des pays du monde, il a fourni l'assurance que les nations non dotées d'armes nucléaires s'abstiendraient de fabriquer des armes nucléaires et que les nations nucléaires se sépareraient de leurs armes nucléaires. Cependant, l'absence de volonté politique de la part de certains pays a jeté une ombre sur les perspectives d'un monde plus sûr. Il est désormais impérieux d'examiner des mesures concrètes visant à préserver le bien-fondé et la force du Traité.

Nous appuyons fermement l'entrée en vigueur rapide du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Le Bangladesh continue de croire qu'un traité d'interdiction des matières fissiles est mûr pour la négociation.

Le Bangladesh renouvelle son appui en faveur de la convocation d'une conférence internationale en vue d'aboutir à un accord portant sur un programme échelonné visant l'élimination de toutes les armes nucléaires, l'interdiction de leur mise au point, de leur fabrication, de leur acquisition, de leur essai, de leur stockage, de leur emploi ou de la menace de leur emploi et leur destruction. Nous appelons également instamment à la conclusion d'une convention sur les armes nucléaires.

Le bilan du Bangladesh en matière de désarmement et de non-prolifération est positif. De façon intentionnelle et inconditionnelle, nous avons opté pour le statut d'État non nucléaire. Le Bangladesh est la première nation d'Asie du Sud figurant à l'Annexe 2 à avoir signé et ratifié le TICEN. Nous sommes parties à la quasi-totalité des traités relatifs au désarmement, y compris le TNP, le TICEN, la Convention sur les armes chimiques, la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination, le Traité sur les missiles antimissile balistiques et la Convention sur les armes biologiques. Nous avons également conclu des accords de garanties avec l'Agence internationale de l'énergie atomique, y compris des protocoles additionnels.

L'article IV du TNP garantit les droits inaliénables de tous les États parties en ce qui concerne la mise au point, la recherche, la production et l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Ces droits doivent s'appliquer sans discrimination. Nous regrettons que certains États dotés d'armes nucléaires s'appuient sur des considérations sans rapport pour nier le droit des États non dotés d'armes nucléaires d'utiliser l'énergie et la technologie nucléaires à des fins pacifiques.

Nous sommes préoccupés par la mise au point et le déploiement continus de systèmes de défense antimissile balistiques et par la poursuite de technologies militaires de pointe susceptibles d'être déployées dans l'espace extra-atmosphérique.

Le Bangladesh juge très importantes les approches régionales à l'égard du désarmement nucléaire. Les mesures de confiance, telles que la création de zones exemptes d'armes nucléaires, peuvent contribuer de manière significative au désarmement. Nous nous félicitons de toutes les zones exemptes d'armes nucléaires existantes et demandons la création de zones analogues en Asie du Sud, au Moyen-Orient et dans d'autres parties du monde.

Le processus de Katmandou doit être poursuivi afin de contribuer à la paix et à la sécurité régionales en Asie et dans le Pacifique. En Asie du Sud, l'Inde et le Pakistan doivent renoncer à l'option nucléaire et rejoindre le TNP. Israël doit faire de même au Moyen-Orient. Les accords de garanties intégrales, assortis de leurs protocoles additionnels, ont un effet dissuasif sur la prolifération nucléaire.

L'accent particulier mis sur les armes de destruction massive ne doit pas nous inciter à relâcher notre attention à l'égard de la réglementation et de la réduction des armes classiques. La prolifération rapide et incontrôlée de ces armes continuent de faire peser de graves menaces et de déstabiliser les pays et les régions. Le traitement symptomatique de ces menaces par des solutions spécifiques ne saurait donner des résultats vraiment durables.

Nous sommes préoccupés par le fait qu'un nombre considérable de civils, en particulier des femmes et des enfants, sont encore victimes de mines antipersonnel dans des situations de conflit et d'après conflit à travers le monde. Nous demandons aux États qui ne l'ont pas encore fait de devenir Parties à la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction. Nous tenons à souligner que le Bangladesh a détruit tous ses stocks d'armes et de mines terrestres. Nous prions instamment la communauté internationale de fournir une aide pour les opérations de déminage ainsi que pour la réinsertion des victimes.

Il est affligeant de rappeler que les dépenses militaires mondiales sont estimées à plus d'un trillion de dollars en 2005 et que chiffre est appelé à augmenter régulièrement. Ces dépenses sont, pour l'essentiel, la résultante d'une course aux armements débridée dont les conséquences sont de plus en plus négatives sur notre ordre du jour en matière de développement. Nous exhortons l'ensemble des pays, notamment les principales puissances militaires, à consacrer une partie de ces ressources à l'allègement de la pauvreté dans les pays en développement.

L'année écoulée a été très décevante s'agissant du mécanisme de désarmement et de la non-prolifération. Une telle situation n'est plus tolérable. Le recours réitéré de certains pays à l'unilatéralisme et à une interprétation partisane des instruments multilatéraux et du droit international doit être combattu. Les principaux acteurs dans ce domaine doivent faire la preuve de leur volonté politique d'aller de l'avant. Le moment est désormais venu d'œuvrer à un monde plus sûr : un monde libéré des armes de destruction massive, un monde qui, nous l'espérons, sera en mesure de léguer, de notre génération à la suivante, le cadeau de la prospérité.

M. Shoukry (Égypte) (*parle en anglais*) : La Coalition pour un nouvel ordre du jour, au nom de

laquelle je prends la parole devant la Commission, comprend le Brésil, l'Irlande, le Mexique, l'Afrique du Sud, la Suède, la Nouvelle-Zélande et mon propre pays, l'Égypte.

Qu'il me soit tout d'abord permis de vous féliciter, Madame, pour votre élection à la présidence de la Première Commission. Recevez nos meilleurs vœux ainsi que l'assurance de notre plein appui.

Une tradition de longue date veut que le débat général en Première Commission soit ouvert par le Mexique. La délégation du Mexique a gracieusement décidé, cette année, de donner la possibilité au coordonnateur de la Coalition pour un nouvel ordre du jour de prendre sa place, faisant ainsi la preuve de son attachement sans équivoque aux objectifs et valeurs de ce groupe dans la promotion de l'objectif du désarmement nucléaire. Je saisis l'occasion qui m'est offerte pour exprimer ma profonde reconnaissance, ainsi que celles des autres membres de la coalition, au Mexique, et réaffirmer notre solidarité et notre détermination à renforcer nos objectifs communs pour le bien de la paix et de la sécurité internationales.

Nul doute que les initiatives en matière de désarmement nucléaire n'ont pas été à la hauteur de nos aspirations collectives et de nos engagements partagés. Ces dernières années les nombreux échecs et résultats décevants dont nous avons été témoins ont empêché tout progrès et entravé des réalisations aussi importantes. Cette impasse regrettable survient en outre au moment où nous devons nous pencher sérieusement sur une série de défis sans précédent à l'encontre de la sécurité de la communauté internationale, soulignant ainsi la nécessité urgente de renforcer la coopération entre les États. Plus que jamais, nous devons faire preuve de volonté politique dans le domaine du désarmement, car c'est maintenant qu'un tel esprit et qu'une telle détermination doivent s'exprimer. L'impasse actuelle doit être surmontée, et la Coalition pour un nouvel ordre du jour est résolue à jouer un rôle utile et constructif dans ce processus si fondamental.

Nous savons tous que l'existence même des armes nucléaires et l'éventualité de leur utilisation constituent non seulement une menace pour la paix et la sécurité internationales, mais déstabilise également un monde déjà fragile et en proie à des changements profonds et imprévisibles. La nécessité d'éliminer les armes nucléaires n'a jamais été aussi impérieuse, et c'est la raison pour laquelle la Coalition pour un

nouvel ordre du jour souhaiterait aborder aujourd'hui les points ci-après.

La Coalition réitère sa ferme conviction que le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) demeure la pierre angulaire de notre régime mondial de désarmement et de non-prolifération. Ses trois piliers – désarmement nucléaire, non-prolifération nucléaire et utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire – constituent une base importante pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Il est urgent que les États dotés d'armes nucléaires concrétisent leurs engagements en matière de désarmement nucléaire, contractés en vertu de l'article VI du Traité, notamment en ce qui concerne l'élimination complète de leurs arsenaux nucléaires.

Face aux préoccupations croissantes suscitées par l'absence de mise en œuvre des engagements pris dans le cadre du régime du TNP, en particulier dans le domaine du désarmement nucléaire, j'aimerais saisir l'occasion qui m'est offerte pour informer les États membres de l'intention de la Coalition pour un nouvel ordre du jour de présenter chaque année à la Première Commission un projet de résolution relatif à l'accélération de la mise en œuvre de ces engagements.

Étant donné l'importance que revêt pour nous le TNP, nous croyons fermement que la réalisation de son universalité est essentielle à la promotion de la paix et de la sécurité internationales. Nous prions instamment la communauté internationale d'œuvrer par tous les moyens à la réalisation de cet objectif, et demandons aux trois États qui ne sont pas Parties au Traité d'y adhérer en tant qu'États non dotés d'armes nucléaires. Nous demandons également à l'État qui a annoncé son retrait du Traité de revenir sur sa décision. Nous demandons aussi à tous les États Parties au TNP de s'acquitter scrupuleusement de leurs obligations en vertu des articles III et IV du Traité. À cet égard, nous apprécions hautement les efforts déployés par l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) pour empêcher que des matières nucléaires à des fins pacifiques ne servent à la fabrication d'armes nucléaires ou d'autres dispositifs nucléaires explosifs.

On note dans le discours actuel sur le désarmement une nette tendance à considérer le désarmement nucléaire et la non-prolifération nucléaire comme deux questions distinctes et sans rapport. Les tentatives pour préserver les avancées en matière de non-prolifération tout en renonçant aux engagements pris en matière de désarmement nucléaire vont à

l'encontre de l'objectif recherché. À notre avis, le désarmement nucléaire et la non-prolifération sont des processus qui se renforcent mutuellement et qui doivent, par conséquent, être traités comme tels.

La Coalition souligne l'importance que revêt la pleine application des engagements pris lors de la Conférence d'examen du TNP en 1995. La Conférence d'examen et de prorogation a adopté une série de principes et objectifs en faveur de la non-prolifération et du désarmement nucléaires, ainsi qu'une résolution sur le Moyen-Orient, qui doivent être mis en œuvre. Le Document final de la Conférence d'examen de 2000 (TNP/CONF.2000/28) a établi des obligations concrètes aux termes desquelles les États parties garantissent l'exécution fidèle des objectifs du Traité, y compris l'engagement sans équivoque des États dotés d'armes nucléaires d'éliminer leurs arsenaux nucléaires. Il ne fait aucun doute que l'accélération de la mise en œuvre de ces engagements contribuerait beaucoup à l'instauration d'un monde plus sûr. La Coalition pour un nouvel ordre du jour est prête à entamer avec d'autres Parties au Traité un dialogue constructif en vue d'explorer des méthodes créatives pour réaliser des progrès dans ce domaine.

La Coalition pour un nouvel ordre du jour envisage le prochain cycle d'examen du TNP avec beaucoup de détermination, d'espoir et d'optimisme. Sur la base d'expériences passées, certaines très positives et d'autres décourageantes, il est urgent, à cette étape cruciale, que nous fassions preuve de la volonté politique la plus ferme afin d'assurer un cycle d'examen réussi et fructueux, lequel débutera, en mai 2007, par la convocation de la première session du Comité préparatoire. La Coalition pour un nouvel ordre du jour coopérera pleinement avec d'autres pays au prochain processus préparatoire. Nous sommes disposés à contribuer à la sauvegarde du régime du TNP et au renforcement de tous ses aspects.

La Coalition continue également d'être préoccupée par des plans visant la mise au point de nouveaux types et utilisations d'armes nucléaires, y compris la modification de certaines armes existantes. Au moment où des initiatives internationales visent à réduire le rôle des armes nucléaires, des rapports faisant état de la mise au point par certains États de nouveaux types d'armes nucléaires ou de projets d'abaissement du seuil d'utilisation des armes nucléaires sont particulièrement inquiétants. Pour notre part, nous continuerons d'insister sur la nécessité d'opérer des réductions dans les arsenaux nucléaires

stratégiques et non stratégiques et de maintenir que des mesures de désarmement nucléaire doivent comprendre des éléments essentiels, tels que l'irréversibilité, la vérification et la transparence, afin de préserver la confiance au sein de la communauté internationale.

Le rôle joué par la société civile est de la plus haute importance en ce qui concerne l'appui à la cause du désarmement nucléaire et complète d'autres initiatives conduites dans ce sens. À ce propos, nous voudrions exprimer notre plein appui à une participation large et systématique des organisations non gouvernementales au désarmement, lesquelles militent pour un monde exempt d'armes nucléaires.

Le risque que des acteurs non étatiques puissent avoir accès aux armes nucléaires nous inquiète également. Cette question mérite un examen approfondi. Malgré les efforts de la communauté internationale, de vastes quantités de matières nucléaires à travers le monde sont susceptibles d'être volées et détournées. Il est urgent de se pencher sur l'utilisation sûre des matières nucléaires et de renforcer la coopération dans ce domaine.

Le seul moyen de garantir que les armes nucléaires ne seront jamais utilisées, c'est leur élimination complète. Comme il nous a été récemment rappelé dans le rapport de la Commission sur les armes de destruction massive,

« Tant qu'un État disposera d'armes nucléaires, d'autres y aspireront. Tant que ces armes existeront, elles risqueront d'être utilisées un jour, volontairement ou accidentellement. Leur utilisation serait catastrophique. »

Les bombes nucléaires peuvent tuer, intimider et terroriser. Elles ne peuvent aplanir les divergences, encourager le dialogue ni garantir un développement durable.

M. Jenie (Indonésie) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur et le privilège de m'exprimer au nom du Mouvement des pays non alignés.

Qu'il me soit tout d'abord permis, Madame, de vous féliciter pour votre élection à la présidence de la Commission. Je tiens également à féliciter les membres du Bureau pour leur élection. Nous sommes certains que, sous votre direction, nous ferons avancer les travaux de la Commission en transmettant des recommandations positives et concrètes à l'Assemblée générale. Le Mouvement des pays non alignés apportera son plein appui et sa coopération en vous

facilitant la tâche à la tête de la soixante et unième session de la Première Commission.

Le Mouvement des pays non alignés rappelle sa position de principe de longue date sur le désarmement et la sécurité internationale, telle qu'elle est reflétée dans le document final du quatorzième Sommet du Mouvement, tenu à la Havane du 11 au 16 septembre 2006. À cet égard, le Mouvement des pays non alignés fera circuler le chapitre consacré dans ce document au désarmement et à la sécurité internationale, en tant que document de travail de la Commission.

Le Mouvement des pays non alignés continue d'être profondément préoccupé par la situation actuelle critique qui caractérise le désarmement et la sécurité internationale. L'incapacité du Sommet mondial, réuni l'année dernière, à traiter la question du désarmement et de la non-prolifération, ainsi que l'échec de la Conférence des parties chargée d'examiner en 2005 le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) ont eu des incidences négatives sur nos efforts collectifs pour promouvoir la paix et la sécurité à l'échelle mondiale. Nous devons donc nous employer activement à sortir de l'enlisement le processus de désarmement et de non-prolifération nucléaires sous tous ses aspects.

De même, le fait que la Conférence des Nations Unies n'ait pu examiner en 2006 les progrès réalisés dans l'application du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer les armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects et convenir d'un document final a freiné nos efforts pour traiter la question. Le Mouvement des pays non alignés réaffirme l'entière validité du Programme d'action et souligne la nécessité de coordonner nos efforts au sein des Nations Unies afin de parvenir à un accord sur le suivi du Programme d'action et assurer sa mise en œuvre intégrale.

Il découle de ce qui précède à quel point il importe que tous les États Membres des Nations Unies réitèrent leur engagement sans faille à l'égard des objectifs de la Charte des Nations Unies et de l'obligation qui leur incombe de respecter scrupuleusement ses principes ainsi que les autres principes pertinents du droit international.

À cet égard, il est essentiel que soit convoqué à nouveau, à une date rapprochée, de préférence en 2007, un Groupe de travail à composition non limitée sur la quatrième session extraordinaire consacrée au

désarmement, tel que mandaté par l'Assemblée générale.

Le Mouvement des pays non alignés réitère sa position de principe sur le désarmement nucléaire, qui reste sa plus haute priorité, ainsi que sur la question connexe de la non-prolifération nucléaire sous tous ses aspects. Le Mouvement souligne la nécessité de déployer des efforts en matière de non-prolifération, parallèlement aux efforts accomplis sur la voie du désarmement nucléaire.

De l'avis du Mouvement des pays non alignés, le mécanisme de désarmement existant devrait jouer un rôle central pour apaiser nos craintes et y répondre. Le Mouvement réaffirme la place centrale de la Première Commission en tant qu'organe subsidiaire fondamental de l'Assemblée générale en ce qui concerne l'examen de questions importantes dans le domaine du désarmement et de la sécurité internationale, en raison notamment de la situation difficile et complexe qui existe dans ce domaine.

Tout en insistant sur le rôle joué par la Conférence du désarmement en tant qu'unique instance de négociation multilatérale sur le désarmement, nous renouvelons notre appel à la Conférence afin qu'elle convienne d'un programme de travail équilibré et global. Le Mouvement des pays non alignés réaffirme l'importance et le bien-fondé de la Commission du désarmement en tant qu'unique instance de délibération spécialisée dans le cadre du mécanisme multilatéral de désarmement des Nations Unies et demande à tous les États Membres des Nations Unies de faire preuve de la volonté politique et de la souplesse nécessaires pour parvenir à un accord sur des recommandations fondées sur les deux points inscrits à l'ordre du jour.

Il convient de déplorer la persistance de vastes stocks d'armes nucléaires et la détermination de certains États dotés d'armes nucléaires de mettre au point des arsenaux d'armes nucléaires encore plus vastes et perfectionnés. À notre avis, le moyen le plus efficace d'empêcher que des terroristes n'acquière des armes de destruction massive consiste à éliminer complètement ces armes.

Le Mouvement des pays non alignés rappelle que les progrès en matière de désarmement et de non-prolifération nucléaires sont indispensables au renforcement de la paix et de la sécurité et que les initiatives en faveur du désarmement nucléaire, les approches régionales et mondiales et les mesures de

confiance se complètent et devraient, dans la mesure du possible, être poursuivies simultanément afin de promouvoir la paix et la sécurité aux niveaux régional et international.

Le Mouvement des pays non alignés souligne qu'il importe de réaliser l'adhésion universelle au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICEN), notamment de la part de tous les États dotés d'armes nucléaires, lesquels devraient, entre autres, contribuer au processus de désarmement. Le Mouvement rappelle que pour que les objectifs du TICEN soient pleinement réalisés, il est essentiel que tous les États signataires, notamment les États dotés d'armes nucléaires, continuent de respecter leur engagement à l'égard du désarmement nucléaire.

Pour le Mouvement des pays non alignés, la question de la prolifération devrait être résolue par des moyens politiques et diplomatiques et des mesures dans ce sens devraient être prises dans le cadre du droit international, des conventions pertinentes des Nations Unies et de la Charte des Nations Unies.

Le Mouvement des pays non alignés réaffirme que l'élimination complète des armes nucléaires est la seule garantie absolue contre l'emploi ou la menace de l'emploi d'armes nucléaires et souligne en outre que les États non dotés d'armes nucléaires devraient recevoir des garanties précises contre l'emploi ou la menace de l'emploi d'armes nucléaires. En attendant l'élimination complète des armes nucléaires, le Mouvement des pays non alignés continue de demander que soit conclu, en priorité, un instrument universel, sans condition et juridiquement contraignant, pour l'octroi de garanties de sécurité aux États non dotés d'armes nucléaires.

Le Mouvement des pays non alignés souligne que la création de zones exemptes d'armes nucléaires, par l'entremise de traités pertinents portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires, et le statut d'État non doté d'armes nucléaires de la Mongolie sont autant d'avancées positives et de mesures importantes en faveur du renforcement du désarmement et de la non-prolifération nucléaires au niveau mondial. À ce propos, nous nous félicitons de la signature par les cinq pays d'Asie centrale, le 8 septembre 2006 à Semipalatinsk, d'un Traité portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires.

Le Mouvement des pays non alignés prie instamment les États de conclure des accords librement consentis entre les États de la région intéressée en vue

de créer de nouvelles zones exemptes d'armes nucléaires dans des régions où elle n'existent pas.

Le Mouvement estime que la création de zones exemptes d'armes nucléaires est un pas positif vers la réalisation de l'objectif d'un désarmement nucléaire global et renouvelle son appui en faveur de la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient conformément aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité. En attendant la création de cette zone, le Mouvement des pays non alignés exige d'Israël qu'il adhère sans tarder au TNP et place rapidement toutes ses installations nucléaires sous les garanties intégrales de l'AIEA.

Le Mouvement des pays non alignés réaffirme la nécessité de respecter le droit inaliénable des pays en développement de mettre au point, produire et utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, sans discrimination. Le Mouvement souligne également la responsabilité des pays développés d'appuyer le besoin légitime des pays en développement de recourir à l'énergie nucléaire. Le Mouvement souligne l'importance que revêt la transparence dans la poursuite des objectifs de désarmement et de non-prolifération et dans la mise en œuvre d'activités connexes, sans discrimination ni sélectivité, conformément à la Charte et au droit international.

Tant que les membres de la communauté internationale ne s'emploieront pas collectivement à relever les défis auxquels nous sommes confrontés, notre rêve de bâtir un avenir stable, prospère pour tous et exempt d'armes meurtrières restera une chimère. Nous devons faire preuve d'un regain de volonté politique si nous voulons réaliser, à la soixante et unième session de l'Assemblée générale, les objectifs communs que nous nous sommes fixés. Ainsi, le Mouvement des pays non alignés présentera, au cours de cette session, des projets de résolution ou de décision portant sur les thèmes suivants : mesures pour accroître l'autorité du Protocole de Genève de 1925; centres régionaux des Nations Unies pour la paix et le désarmement; lien entre le désarmement et le développement; respect des normes environnementales dans l'élaboration et l'application d'accords sur le désarmement et la maîtrise des armements; promotion du multilatéralisme dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération et convocation de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement.

Pour terminer, le Mouvement des pays non alignés renouvelle à tous les membres l'assurance de son plein appui et de son engagement constructif pendant les délibérations et négociations à la présente session. Pour que s'édifie un monde pacifique, prospère et sûr, faisons tout notre possible, en nous appuyant sur une volonté politique renforcée, pour que progresse notre ordre du jour collectif.

M. Kahiluoto (Finlande) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne (UE) et des pays qui se rallient à cette déclaration.

L'Union européenne est convaincue que dans un monde en proie à des défis et des menaces à caractère global et interdépendant, notre sécurité et notre prospérité sont tributaires d'un système multilatéral efficace. L'Union européenne souhaite contribuer au développement d'une communauté internationale plus solide, d'institutions internationales efficaces et d'un ordre international fondé sur la règle du droit. Cela passe par un renforcement de l'Organisation des Nations Unies de façon qu'elle soit dotée de la capacité nécessaire pour s'acquitter de ses responsabilités et agir efficacement. De l'avis de l'Union européenne, il importe que le travail accompli en Première Commission contribue également aux objectifs plus larges que se sont fixés les Nations Unies et que la Commission s'accorde avec les décisions pertinentes prises dans d'autres instances des Nations Unies.

Nous reviendrons plus en détail sur nos vues dans les déclarations de groupe qui auront lieu pendant la discussion thématique. Afin de gagner en efficacité et en temps, mon intervention sera plus brève aujourd'hui. L'intégralité de cette déclaration a été distribuée aux membres.

La stratégie de sécurité de l'Union européenne repose sur une approche large et globale de la sécurité. Cette approche concorde avec la reconnaissance, dans le Document final du Sommet mondial de 2005, du fait que le développement, la paix et la sécurité et les droits de l'homme sont liés et se renforcent mutuellement. Dans ce document, nous sommes convenus que l'évolution de la situation exigeait que nous parvenions d'urgence à un consensus sur les principaux défis et menaces. Nous avons pris l'engagement de traduire ce consensus dans la réalité, notamment en nous attaquant résolument aux causes fondamentales de ces menaces et défis.

À notre avis, la prévention des menaces et conflits ne peut pas être engagée trop tôt. Nous nous félicitons du rapport d'activité du Secrétaire général sur la prévention des conflits armés (A/60/891). Les causes fondamentales de l'instabilité doivent être traitées afin de dégager des solutions durables, y compris en s'employant à résoudre les conflits politiques par le recours à la voie diplomatique, l'aide au développement, la réduction de la pauvreté et la promotion des droits de l'homme et de la primauté du droit.

Les traités multilatéraux et les mécanismes pertinents de vérification demeurent essentiels. D'autres éléments importants intègrent les contrôles nationaux, coordonnés au niveau international, des exportations; les programmes coopératifs de réduction des menaces; la garantie du contrôle et de la sécurité des matières sensibles, des installations et de l'expertise; les moyens de pression aux niveaux politique et économique, y compris les accords de commerce et d'assistance; l'interdiction des activités commerciales illégales, notamment par le biais de l'Initiative de sécurité en matière de prolifération et, enfin, les mesures coercitives prises conformément à la Charte.

La consolidation de la paix fait partie intégrante d'une approche plus large de la sécurité. La Commission de consolidation de la paix contribue très efficacement aux initiatives des Nations Unies en matière de paix et de sécurité. L'Union européenne s'emploiera activement à faire en sorte que cette nouvelle instance puisse jouer un rôle fort et dynamique au sein du système des Nations Unies. L'Union européenne continuera en particulier à souligner combien il importe d'intégrer des mesures de désarmement, de démobilisation et de réinsertion dans le travail de la Commission de consolidation de la paix.

Les événements intervenus l'année dernière ont montré que le terrorisme continue de menacer la paix et la sécurité internationales. Grâce à une large coopération dans le cadre des Nations Unies, nous pouvons répondre efficacement à cette menace. L'Union européenne se félicite de la Stratégie mondiale contre le terrorisme des Nations Unies (résolution 60/288) en tant qu'instrument important et expression de la solidarité internationale dans la lutte contre le terrorisme. L'Union européenne encourage vivement les États Membres à s'inspirer de cette réalisation et à redoubler d'efforts pour parvenir rapidement à un consensus sur une convention mondiale contre le

terrorisme. Nous tenons à rappeler l'importance que revêtent la prévention et la lutte contre le terrorisme eu égard aux droits de l'homme, au droit des réfugiés et au droit humanitaire.

Tout doit être fait pour empêcher que des terroristes n'aient accès aux armes de destruction massive et à d'autres matériels sensibles. Certains groupes terroristes ont montré qu'ils ne renonceraient pas à employer les moyens les plus meurtriers.

La prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs est probablement la menace la plus grande pour la sécurité du monde, et la propagation de la technologie des missiles fait naître de nouvelles craintes. L'Union européenne est guidée par l'engagement qu'elle a pris de faire respecter, mettre en œuvre et renforcer davantage les traités et accords en matière de désarmement multilatéral et de non-prolifération.

Relever le défi de la prolifération et les dangers qui en découlent constitue un élément clef de la politique extérieure de l'Union européenne. La stratégie de l'Union européenne de lutte contre la prolifération des armes de destruction massive l'engage à agir avec détermination, en recourant à tous les instruments et les politiques à sa disposition, pour prévenir, dissuader, stopper et, dans la mesure du possible, éliminer les programmes de prolifération qui sont une source de préoccupation pour le monde.

L'Union européenne est convaincue qu'une approche multilatérale de la non-prolifération et du désarmement offre les meilleurs moyens de faire obstacle à la menace que la prolifération des armes de destruction massive fait peser sur la sécurité internationale. Comme il est stipulé dans la Position commune de 2003 sur les accords multilatéraux dans le domaine de la non-prolifération, l'Union européenne appuie la ratification universelle du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et l'adhésion à ce traité, la Convention sur les armes chimiques, la Convention sur les armes biologiques et à toxines et le Code de conduite de La Haye contre la prolifération des missiles balistiques, ainsi que l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. La communauté internationale peut s'appuyer sur ces instruments fondamentaux pour développer des initiatives en matière de désarmement et de non-prolifération. Ces instruments contribuent à la confiance, à la stabilité et à la paix au niveau international, ainsi qu'à la lutte contre le terrorisme.

Le TNP constitue toujours la pierre angulaire du régime global de non-prolifération nucléaire, base essentielle pour la poursuite du désarmement nucléaire conformément à l'article VI et élément important dans la mise au point future d'applications de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Ce Traité est plus important que jamais. Nous veillons à préserver ce consensus réalisé sur la base du cadre établi par le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), en appuyant les décisions et résolutions adoptées par la Conférence des parties chargée d'examiner en 1995 le TNP ainsi que le document final de la Conférence d'examen, et nous garderons présente à l'esprit la situation actuelle. Nous notons également que le rapport final, qui comprend le programme de travail adopté par consensus lors de la Conférence d'examen du TNP en 2005, constitue une référence pour le futur processus d'examen vis-à-vis duquel l'Union européenne s'est engagée.

L'Union européenne maintient sa position commune, arrêtée le 25 avril 2005, relative à la Conférence d'examen du TNP. Nous continuerons également à œuvrer en faveur de l'adhésion universelle au TNP et appelons les États qui ne sont pas encore parties au Traité à y adhérer en tant qu'États non dotés d'armes nucléaires. Pour l'Union européenne, les accords de garanties intégrales représentent, avec les protocoles additionnels, les critères de vérification actuels de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et constituent, pour les États Parties, des moyens essentiels de faire la preuve qu'ils s'acquittent de leurs obligations en vertu du TNP.

Alors que cette année marque le cinquantième anniversaire de l'approbation du statut de l'AIEA, l'Union européenne réaffirme son plein appui aux travaux de cette organisation unique et indispensable. Nous appuyons le rôle joué par le Conseil de sécurité des Nations Unies en tant qu'arbitre sans appel de la paix et de la sécurité internationales, afin qu'il soit en mesure de prendre les mesures qui s'imposent en cas de non-respect des obligations découlant du TNP.

L'Union européenne attend avec impatience la première réunion du Comité préparatoire de la prochaine Conférence d'examen du TNP en 2007, qui devrait se tenir à Vienne. Nous sommes résolus à contribuer activement au succès de cette réunion. À notre avis, le prochain cycle d'examen du TNP devra produire des résultats tangibles en s'appuyant sur les trois piliers du TNP, afin de renforcer le régime.

Cependant, ce régime essentiel est soumis à des pressions en raison des défis posés par la question du programme nucléaire iranien et l'annonce par la République populaire démocratique de Corée de la possession d'armes nucléaires.

L'Union européenne se félicite de l'adoption de la résolution 1696 (2006) du Conseil de sécurité et demande à l'Iran de répondre positivement et rapidement aux exigences de la communauté internationale en mettant en œuvre cette résolution, notamment en suspendant ses activités d'enrichissement de l'uranium, conformément à ladite résolution.

L'Union européenne prie instamment la République populaire démocratique de Corée de procéder, de façon rapide, transparente, vérifiable et irréversible, au démantèlement total de tout programme lié aux armes nucléaires.

L'Union européenne accorde une grande priorité aux négociations qui ont lieu au sein de la Conférence du désarmement sur le traité d'interdiction des matières fissiles – un traité qui interdit la production de matières fissiles à des fins d'armes nucléaires ou d'autres dispositifs nucléaires explosifs – en tant que moyens de renforcer le désarmement et la non-prolifération. C'est ce qui est clairement ressorti de la Position commune adoptée par l'Union européenne, le 25 avril 2005, à l'égard de la Conférence d'examen du TNP, et qu'appuie l'Union européenne. Nous sommes disposés à promouvoir un traité d'interdiction des matières fissiles et à appuyer le lancement de négociations sur ce traité au printemps 2007.

L'Union européenne souligne la nécessité de poursuivre résolument le renforcement des mesures visant à contrer la prolifération incontrôlée et l'emploi abusif d'armes légères et de petit calibre et de leurs munitions. Ces armes sont devenues, au quotidien, des armes de destruction massive à part entière. Nous avons pris l'engagement de nous atteler à ce problème par l'entremise du Programme d'action des Nations Unies en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects. Cet engagement a été confirmé au plus haut niveau, lors du Sommet mondial tenu l'année dernière.

L'Union européenne déplore vivement le fait que la Conférence chargée d'examiner le Programme d'action des Nations Unies n'ait pas été en mesure de convenir d'un document final. Quoi qu'il en soit, nous

reconnaissons l'utilité de cette Conférence, qui a réaffirmé notre attachement aux principes, mesures et objectifs du Programme d'action.

En tant que nouvel événement positif, l'Union européenne se félicite de l'appui grandissant, dont bénéficie, dans toutes les parties du monde, la réalisation d'un traité international relatif au commerce d'armes, qui fixerait des critères communs pour le commerce mondial des armes classiques, en tant qu'instrument global reposant sur des normes et des critères universellement acceptés. Le lancement aux Nations Unies d'un processus global à cette fin, au moment le mieux le plus approprié, est demandé, et le projet de résolution en discussion en fournit la base. Des critères contraignants, conformes aux responsabilités actuels des États en vertu du droit international, permettraient de s'attaquer à la prolifération nuisible et irresponsable des armes classiques, qui sape la paix, la sécurité, le développement et le plein respect des droits de l'homme dans les régions les plus vulnérables du monde. L'Union européenne invite d'autres États et régions à se joindre à la discussion et à convenir au lancement, sous l'égide des Nations Unies, d'un processus visant de nouvelles mesures dans ce domaine.

Comme je l'ai indiqué, l'intégralité de cette intervention est disponible sous forme écrite. Soyez assurée, Madame, de notre plein appui pendant cette session.

M. Macedo (Mexique) (*parle en espagnol*) : Tout d'abord, permettez-moi de vous féliciter, Madame, pour votre élection à la présidence de la Première Commission. Nous adressons également nos félicitations aux autres membres du Bureau.

Le Mexique appuie pleinement la déclaration que vient de faire le représentant de l'Égypte au nom de la Coalition pour un nouvel ordre du jour. Nous remercions le représentant de l'Égypte pour les paroles aimables qu'il a adressées à ma délégation. À cette occasion, je voudrais aborder des questions qui sont d'un intérêt particulier pour mon Gouvernement. Je ne lirai pas l'intégralité de ma déclaration, qui sera disponible ultérieurement.

La situation actuelle paraît être sous la menace permanente d'un déséquilibre entre, d'une part, les mesures à prendre pour réaliser les objectifs de désarmement et, d'autre part, les mesures adoptées pour combattre le terrorisme et la non-prolifération.

Pour ce qui est de ces deux dernières questions, la lutte contre le fléau du terrorisme tend à favoriser les stratégies de non-prolifération horizontale.

Mon pays déplore notre incapacité à endiguer l'échec qui caractérise les négociations sur le désarmement. Nous avons espéré qu'après la déception de 2005, nous serions en mesure de nous engager dans une nouvelle voie en 2006. Une fois encore, nos espoirs ont été déçus. La Conférence du désarmement n'a pas été en mesure d'adopter un programme qui nous aurait permis de reprendre des négociations de fond. Malheureusement, même dans le domaine des armes légères et de petit calibre, la Conférence d'examen sur les armes légères, qui s'est tenue ici même il y a quelques mois, n'est parvenue à aucun résultat en raison de l'opposition d'une délégation.

Les pays d'Amérique latine et des Caraïbes ont durement ressenti cette situation. Réunis à Antigua, au Guatemala, en mai dernier, ils ont étudié les moyens qui permettraient d'enrichir le Programme d'action au cours de la Conférence d'examen, en adoptant des mesures visant à réglementer les activités de courtage dans le domaine des armes légères et de petit calibre. Ils ont également appuyé l'adoption d'un instrument international juridiquement contraignant sur le courtage illicite des armes.

Par ailleurs, nous sommes inquiets du fait de l'absence de réglementation en ce qui concerne la détention par les civils d'armes légères, du laxisme caractérisant la réglementation des munitions et, surtout, du transfert d'armes à des acteurs non étatiques. Ma délégation s'est pleinement engagée à l'égard de ces objectifs, acceptés au niveau régional et clairement reflétés dans la Déclaration d'Antigua. À cet égard, nous pensons que l'initiative lancée par le Costa Rica et d'autres pays en faveur d'un traité régissant le commerce des armes peut s'avérer extrêmement utile.

La paralysie inacceptable que connaît la Conférence du désarmement nous a contraints à rechercher d'autres solutions pour faire progresser son ordre du jour. Nos idées n'ont pas toujours reçu un accueil favorable de la part de ceux qui ne souhaitaient pas faire de progrès et qui se sont employés, dans d'autres instances, à faire obstacle à toute avancée. Si nous avons entendu leurs objections, nous n'avons pas entendu ce qu'ils proposent pour sortir de cette impasse. Nous continuons de penser qu'en raison de sa

composition universelle et de ses méthodes de travail, l'Assemblée générale est une instance qui peut assumer les responsabilités que d'autres instances ne sont pas en mesure d'assumer, faute de volonté politique et du recours abusif à la règle du consensus, qui s'est transformé en veto pur et simple. L'initiative que nous avons présentée l'année dernière devant cette instance n'a pas perdu de sa validité, notamment à la lumière des événements survenus à la Conférence du désarmement de 2006. Nous poursuivrons nos consultations sur cette question.

Mon pays a pris note avec intérêt de certaines propositions présentées lors de la Conférence du désarmement et indiqué qu'il ferait preuve de souplesse. En atteste notre volonté d'entamer des négociations sur un traité d'interdiction des matières fissiles, en nous appuyant sur le mandat et le projet d'instrument présenté cet été pour examen par la Conférence en tant que point de départ, nonobstant leurs faiblesses. Nous voulons être constructifs, mais nous voudrions que d'autres pays fassent preuve de la même ouverture d'esprit dans l'examen de questions qui sont prioritaires pour la majorité, comme le désarmement nucléaire. Nous formulons l'espoir que 2007 sera une année de progrès tangibles et pas simplement la répétition de ce qui s'est produit en 2006. Si la situation actuelle perdure, la Conférence continuera à perdre de sa crédibilité, et il faudra trouver des solutions de remplacement si nous voulons progresser dans ces domaines où cette instance a échoué.

Nous aborderons prochainement un nouveau cycle dans le processus d'examen du TNP, un instrument fondamental pour le système de sécurité internationale. Comme l'a souligné le Ministre de l'énergie du Mexique il y a quelques semaines devant la Conférence générale de l'Agence internationale de l'énergie atomique, mon Gouvernement appuie fermement la proposition australienne de tenir à Vienne, au cours du premier semestre de 2007, les premières réunions du Comité préparatoire de la Conférence d'examen du Traité. Le Mexique estime qu'un tel événement améliorerait le lien étroit qui unit le Traité et l'Agence. Nous espérons également que, pendant la première session, il nous sera possible de jeter les bases qui permettront au Traité, clef de voûte du régime de désarmement et de non-prolifération, de sortir renforcé de ce processus. Pour ce faire, nous devons centrer nos efforts sur les droits, les devoirs et la mise en œuvre des obligations énoncées dans les

trois piliers du Traité : le droit inaliénable à l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire, l'obligation de ne pas acquérir ou transférer des armes nucléaires et l'obligation de réduire les stocks d'armes nucléaires afin de réaliser le désarmement nucléaire. Tels sont les engagements juridiquement contraignants qui doivent être tenus de la même manière.

Outre les dispositions du Traité, de nouveaux accords ont été obtenus par consensus lors des conférences d'examen. Parmi eux figure la décision sur les principes et objectifs en matière de non-prolifération et de désarmement nucléaires, qui faisait partie du compromis qui a permis l'extension non limitée du Traité en 1995. Cette décision a créé les conditions pour la réalisation d'accords portant sur des fournitures nucléaires, y compris l'acceptation d'accords juridiquement contraignants stipulant la non acquisition d'armes nucléaires. À cet égard, le Mexique suit de près l'évolution de la situation, notamment la conclusion d'accords de coopération dans le domaine nucléaire avec des États non Parties au Traité. Le non-respect des principes fondamentaux acceptés porte également atteinte au régime de non-prolifération que nous avons difficilement mis en place ces dernières décennies.

À ce propos, le Mexique prend des mesures visant à éliminer la menace nucléaire, y compris le détournement éventuel d'équipement et de technologie nucléaires à des fins non pacifiques ainsi que la possibilité que des terroristes ne fassent usage d'armes de destruction massive et ne menacent la sécurité de nos nations. Le 8 juillet 2006, nous avons célébré le dixième anniversaire de l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice, selon laquelle il existe une obligation de poursuivre de bonne foi et de mener à terme des négociations conduisant au désarmement général et complet, sous un contrôle international strict et efficace. Il s'agit d'une obligation juridique qui doit être rapidement mise en œuvre. Mon pays rappelle que sans un désarmement effectif, nos initiatives dans le domaine de la non-prolifération seront sérieusement entravées.

Lorsque s'est achevée en 2002 la Conférence d'examen du TNP, les États dotés d'armes nucléaires ont pris l'engagement sans équivoque de procéder à la destruction totale de leurs stocks. Ma délégation déplore le fait que cet objectif n'a pas été atteint et que ces États ont dénié cet engagement ou l'ont passé sous silence. Une fois encore, nous demandons aux États dotés d'armes nucléaires, dont plusieurs d'entre eux

sont dépositaires du Traité, de tenir parole et d'accélérer la mise en œuvre des 13 mesures concrètes en faveur du désarmement nucléaire, approuvées en 2000.

Conformément aux engagements pris, il conviendrait de prendre des mesures résolues en faveur du désarmement nucléaire. Toutefois, nous notons avec une profonde inquiétude que les armes nucléaires continuent de faire partie intégrante de doctrines stratégiques et que l'on envisage même la mise au point de nouveaux types plus perfectionnés d'armes nucléaires. Il est regrettable qu'il n'existe aujourd'hui aucun instrument juridiquement contraignant régissant, de façon adéquate, la question des missiles.

Mon gouvernement s'est félicité du rapport élaboré par la Commission sur les armes de destruction massive, dirigée par M. Hans Blix, où il est souligné qu'il ne doit pas jamais être fait usage des armes nucléaires. Les recommandations adoptées par consensus par ses membres contribueront utilement à relancer le débat sur le désarmement et guideront la démarche des États dans ce domaine. À cet égard, Nous accueillons favorablement l'invitation adressée par la présidence à M. Blix afin qu'il participe à un groupe d'experts indépendants, le 16 octobre, au cours de la discussion thématique.

Le dixième anniversaire de l'ouverture à la signature du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires offre une occasion importante de demander une fois encore aux États qui non pas ratifié le Traité, notamment à ceux dont la ratification est nécessaire à son entrée en vigueur, de le faire au plus vite. À ce propos, mon Gouvernement se réjouit de la ratification récente du Viet Nam.

Ma délégation continuera de coopérer de façon constructive aux travaux de la Commission afin de réaliser ses objectifs et appuiera la présidence dans les efforts qu'elle déploie en faveur du succès de nos entreprises.

La Présidente (*parle en anglais*): Je donne maintenant la parole au représentant de l'Argentine.

M. Mayoral (Argentine) (*parle en espagnol*): Tout d'abord, qu'il me soit permis, au nom de la délégation argentine, de vous féliciter, Madame, pour votre élection à la présidence de la Commission. Le choix d'une femme pour présider cette importante Commission contribuera à renforcer, ici et partout dans l'Organisation, la sensibilisation à une approche

sexospécifique des questions. Nous adressons nos félicitations aux autres membres du Bureau. J'aimerais saisir l'occasion qui m'est offerte pour souhaiter la bienvenue au nouveau Secrétaire général adjoint, M. Tanaka, et lui souhaiter plein succès dans l'accomplissement de sa tâche.

Au cours de la discussion thématique, la délégation brésilienne s'exprimera au nom du Mercosur et de ses États associés. Nous souscrivons entièrement à cette déclaration. Afin d'être bref, je limiterai mon propos aux remarques suivantes. L'adaptation et la redéfinition des Nations Unies et des structures régionales en fonction du nouveau contexte international exigent, selon nous, un dialogue multilatéral efficace. Dans le domaine du désarmement et de la sécurité internationale, la situation de paralysie de ce qu'on appelle le mécanisme de désarmement ne peut plus durer. Afin de répondre à ces nouveaux défis, la délégation argentine invite toutes les délégations à entamer un dialogue ouvert et à adopter une approche pragmatique.

Dans le domaine des armes de destruction massive, nous continuons d'encourager l'universalisation et le renforcement des instruments de désarmement et de non-prolifération juridiquement contraignants, en vue de renforcer les bases d'une sécurité partagée. Parallèlement, la consolidation du régime de non-prolifération devrait s'accompagner de la possibilité, pour les États qui s'acquittent pleinement de leurs obligations internationales, d'avoir accès à la technologie.

Par ailleurs, l'accumulation excessive d'armes classiques et, en particulier, d'armes légères, est source de tensions ou de conflits. Elle est également responsable de l'aggravation ou de la persistance de conflits ainsi que d'un nombre élevé de crimes et de décès parmi la population civile, notamment au sein des catégories les plus vulnérables de la société.

Nous nous félicitons des résultats obtenus cette année par le Groupe d'experts gouvernementaux sur le Registre des armes classiques des Nations Unies. L'efficacité de cette mesure de confiance ne fait aucun doute s'agissant de l'accroissement de la transparence au niveau mondial.

En même temps, comment ne pas exprimer notre déception face à l'absence de résultats au cours de la Conférence d'examen de 2006 consacrée aux armes légères. Nous espérons pouvoir donner rapidement une nouvelle orientation à nos initiatives.

À la cinquante-neuvième session de l'Assemblée générale, l'Argentine a pris l'initiative de présenter un projet de résolution, intitulé « Informations sur des mesures de confiance dans le domaine des armes classiques ». Nous étions en effet convaincus que le dialogue et la compréhension mutuelle sont fondamentaux pour susciter la volonté politique nécessaire.

Après l'adoption, des résolutions 59/92 et 60/82 de l'Assemblée générale, sans qu'il soit procédé au vote et avec le soutien d'un nombre élevé d'auteurs, et la création d'une base de données par le Département des affaires de désarmement, nous pensons être en mesure de contribuer à l'efficacité des travaux de la Commission et de présenter cette résolution tous les deux ans. Une fois encore, nous nous félicitons de toutes les manifestations de parrainage que nous avons reçues et invitons à nouveau toutes les délégations à appuyer cette initiative.

Madame, avant de terminer, nous tenons à exprimer nos remerciements et notre gratitude au Président sortant de la Première Commission, l'Ambassadeur Choi de la République de Corée, pour l'efficacité avec laquelle il s'est acquitté de sa tâche.

Sachez, Madame, que vous pouvez compter sur notre plein appui et l'entière coopération de notre délégation afin que la présente session de la Commission soit aussi fructueuse que nous le souhaitons tous.

M. Cheng (Chine) (*parle en chinois*) : Madame, qu'il me soit tout d'abord permis de vous féliciter pour votre élection à la présidence de la présente session de la Première Commission de l'Assemblée générale des Nations Unies. Sous votre direction éclairée, la session actuelle de la Commission sera certainement couronnée de succès.

Au cours de l'année écoulée depuis la dernière session de la Commission, la sécurité internationale n'a pas connu de répit. L'évolution de la situation tant au niveau régional qu'international a été marquée par de fréquents conflits régionaux et la question complexe des foyers de tension. Toutefois, la paix, le développement et la coopération constituent encore les aspirations communes de la communauté internationale. Au cours de cette importante période historique, marquée par une alternance d'opportunités et de défis, il est impérieux que tous les États encouragent une approche nouvelle de la sécurité reposant sur la confiance mutuelle, les avantages

réciroques, l'égalité et la coopération. Efforçons-nous de bâtir un monde harmonieux prônant le multilatéralisme et la poursuite d'une approche pragmatique, où les pays coexistent dans un climat politique serein, mènent sur un pied d'égalité une coopération économique mutuellement bénéfique, se fassent mutuellement confiance, coordonnent étroitement les questions de sécurité et se complètent sur le plan culturel.

Depuis le début de cette année, les questions liées à la non-prolifération régionale figurent au premier plan. Les initiatives diplomatiques menées pour résoudre ces questions ont été chaotiques et rencontrent encore de grandes difficultés. De plus, la politique des deux poids, deux mesures et l'opportunisme sont toujours d'actualité. Le régime international de non-prolifération risque d'être à nouveau affaibli. Dans le contexte actuel, il est devenu important et urgent pour la communauté internationale de trouver un équilibre entre la non-prolifération, d'une part, et le maintien de la paix et la stabilité régionales, les préoccupations légitimes de sécurité des pays concernés et le droit aux utilisations pacifiques, d'autre part. À cet égard, la Chine souhaiterait faire les observations ci-après.

Premièrement, une approche globale devrait être adoptée pour traiter les symptômes et les causes fondamentales des problèmes de prolifération. Aucune initiative internationale en matière de non-prolifération ne devrait être détournée de son objectif fondamental, à savoir le maintien et la promotion de la paix et de la stabilité au niveau régional et international.

Deuxièmement, les parties intéressées devraient s'engager à normaliser leurs relations par le biais de la consultation et sur la base du respect mutuel, ce qui contribuerait beaucoup à la réalisation des objectifs de non-prolifération et de promotion de la paix et de la stabilité.

Troisièmement, le recours au dialogue et aux négociations devraient être davantage la règle. Le recours aux sanctions ou aux mesures de pression ne résoudra pas les problèmes à leur racine et risque d'entraîner une escalade des crises dont les conséquences seraient négatives.

Quatrièmement, le caractère impartial et non discriminatoire des initiatives internationales en matière de non-prolifération devrait être préservé. Quant au lien existant entre la non-prolifération et les utilisations pacifiques de la science et de la

technologie, il devrait être géré de façon adéquate et équilibrée.

Cinquièmement, des mesures efficaces devraient être prises pour sauvegarder le régime international de non-prolifération. La communauté internationale devrait, grâce à une large participation aux discussions, progresser dans le temps et s'appuyer sur un vaste consensus de façon à consolider et renforcer les mécanismes multilatéraux.

Concernant la question nucléaire de la péninsule coréenne, la Chine s'est engagée à maintenir la paix et de la stabilité sur la péninsule, à débarrasser la péninsule des armes nucléaires et à promouvoir les pourparlers à six. En effet, ces pourparlers se sont révélés être un mécanisme efficace pour renforcer la compréhension et la confiance ainsi que pour résoudre la question nucléaire de la péninsule coréenne. Nous espérons que les parties en jeu s'efforceront de développer les terrains d'entente, de rechercher les compromis avec sérénité et souplesse, en vue de reprendre rapidement les pourparlers à six et mettre progressivement en œuvre la déclaration conjointe publiée pendant la quatrième série de négociations à six. Il n'existe pas d'autre solution valable pour résoudre la question nucléaire de la péninsule coréenne.

S'agissant de la question nucléaire iranienne, la Chine appuie les efforts visant à sauvegarder le régime international de non-prolifération nucléaire et est opposée à la prolifération des armes nucléaires, tout en appuyant le maintien de la paix et de la stabilité au Moyen-Orient et le règlement pacifique de la question nucléaire iranienne par la voie diplomatique. Parce qu'ils peuvent prétendre à l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire, tous les États doivent honorer les obligations et engagements découlant des traités. La priorité aujourd'hui consiste à maintenir un dialogue sérieux entre l'Iran et l'Union européenne-3, en vue d'une reprise rapide des pourparlers. La Chine espère que les parties concernées feront preuve de davantage de souplesse, de sérénité et de patience, et que leur attachement à la juste cause que constitue la poursuite de solutions pacifiques ne variera pas. Ainsi seront réunies les conditions nécessaires à une renégociation de la question nucléaire iranienne. La Chine continuera de jouer un rôle constructif à cet égard.

Les mécanismes multilatéraux de maîtrise des armements, de désarmement et de non-prolifération constituent un aspect important du système

international actuel de sécurité. Ils jouent un rôle essentiel dans le maintien de la paix et de la stabilité à l'échelle mondiale et dans la promotion du développement commun de tous les États. Cependant, on ne peut que déplorer les grandes difficultés auxquels s'est heurté, au cours de l'année écoulée, le processus de maîtrise des armements, de désarmement et de non-prolifération. Malgré quelques progrès, le travail des institutions multilatérales pertinentes s'est ralenti.

Dans ce nouveau contexte, il est de l'intérêt commun de tous les États d'encourager sans cesse un développement adéquat du processus multilatéral de maîtrise des armements, de désarmement et de non-prolifération, dont la responsabilité incombe également à tous les États. De l'avis de la Chine, la communauté internationale devrait se focaliser sur les efforts à déployer concernant les aspects ci-après.

Premièrement, elle devrait se consacrer à la préservation de la stabilité stratégique et à la réalisation de la sécurité commune de tous les États, afin d'éliminer la cause principale du danger qui pèse sur la paix et la stabilité. Le rôle joué par les armes nucléaires dans la sécurité nationale devrait être réduit et une position de désarmement nucléaire devrait être constamment encouragée. Un instrument juridique international sur des garanties de sécurité offertes aux États non dotés d'armes nucléaires devrait être négocié et examiné à une date rapprochée. Des mesures préventives et efficaces devraient être prises pour empêcher la présence d'armes dans l'espace extra-atmosphérique et une course aux armements dans ce même espace. Un instrument international approprié devrait être négocié et conclu en vue de garantir l'utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique.

Deuxièmement, la communauté internationale devrait s'engager à préserver et à faire respecter les régimes internationaux en matière de maîtrise des armements, de désarmement et de non-prolifération. À l'heure actuelle, il est impératif d'accroître l'autorité, l'universalité et l'efficacité de traités portant sur la maîtrise des armements et le désarmement, tels que le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, la Convention sur les armes chimiques et la Convention sur les armes biologiques, afin de promouvoir l'entrée en vigueur rapide du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et de prendre des mesures concrètes pour renforcer le système de garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

Troisièmement, il conviendrait de revitaliser les institutions multilatérales traditionnelles traitant de la maîtrise des armements et du désarmement. La Conférence du désarmement et la Commission du désarmement des Nations Unies ont toujours été d'importantes plateformes pour la promotion des initiatives multilatérales en matière de maîtrise des armements et de désarmement. À la lumière de cette nouvelle situation et des tâches nouvelles à accomplir, des mesures efficaces s'imposent pour sortir les institutions pertinentes de l'enlisement et leur permettre, grâce à un élan retrouvé, de remplir leurs fonctions. En même temps, il importe de défendre le principe du consensus afin de garantir l'impartialité, le bien-fondé et l'universalité des initiatives multilatérales en matière de maîtrise des armements et de désarmement.

Quatrièmement, la communauté internationale devrait adopter une approche privilégiant le peuple lorsqu'elle se penche sur les problèmes humanitaires découlant de la maîtrise des armements. La mise en œuvre de la Convention sur certaines armes classiques et ses protocoles devrait être à nouveau encouragée, leur universalité et leur efficacité renforcées. De plus, l'application globale et efficace du Programme d'action sur les armes légères demeure une tâche urgente pour la communauté internationale. Des mesures devraient être prises pour assurer sa mise en œuvre effective.

Cinquièmement, il est nécessaire d'améliorer le renforcement des capacités de lutte contre de nouvelles menaces, comme le terrorisme nucléaire.

En tant qu'architecte, défenseur et membre du régime international de maîtrise des armements, de désarmement et de non-prolifération, la Chine a toujours pris, de manière très responsable, des mesures concrètes pour appuyer le multilatéralisme ainsi que la cause de la maîtrise des armements, du désarmement et de la non-prolifération.

En tant qu'État doté d'armes nucléaires, la Chine n'a jamais failli à ses responsabilités et obligations dans le domaine du désarmement nucléaire international. La Chine a toujours été favorable à l'interdiction complète et à la destruction totale des armes nucléaires et s'est abstenue de s'engager dans une course aux armements, en contribuant notamment au désarmement nucléaire international. La Chine a toujours encouragé activement les initiatives internationales visant à empêcher la présence d'armes

et une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique.

La Chine est fermement opposée à la prolifération des armes de destruction massive et participe activement aux efforts multilatéraux déployés dans ce sens au niveau international. Nous contribuons et participons activement aux travaux du Comité du Conseil de sécurité, établi conformément à la résolution 1540 (2004). En coopération avec le Département des affaires du désarmement, l'Union européenne et les Gouvernements australien, danois, norvégien et britannique, la Chine a accueilli avec succès à Beijing, en juillet 2006, un atelier international – le premier du genre – consacré à la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004) dans la région Asie-Pacifique.

La Chine suit résolument la voie du développement pacifique. Elle a toujours mis son propre développement au service des progrès collectifs de l'humanité, faisant de son développement à la fois une fin et un moyen dans le maintien de la paix mondiale. Sur la base de cette politique nationale fondamentale, la Chine continuera à participer largement et activement au processus de maîtrise des armements, de désarmement et de non-prolifération, avançant ainsi main dans la main avec les peuples du monde dans leurs efforts inlassables pour édifier un monde harmonieux fondé sur une paix durable et une prospérité partagée.

M. Streuli (Suisse) : Madame la Présidente, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter pour votre accession à la présidence de la Commission et de vous assurer de l'entier soutien de ma délégation dans l'exercice de vos fonctions.

La Première Commission est la plate-forme par excellence pour des débats en matière de maîtrise des armements et de désarmement. À cet effet, et en vue de permettre un échange de vues substantiel, nous saluons la poursuite des mesures adoptées en 2004 pour améliorer l'efficacité et la productivité de nos travaux.

Nous constatons, d'une façon générale, que les instances internationales de négociations en matière de maîtrise des armements et de désarmement restent encore bloquées. Ces blocages ne résultent pas d'une structure existante, mais du manque de volonté des États de s'engager dans des négociations. Les divergences des intérêts et des priorités entre les États se manifestent notamment dans le cadre de la Conférence du désarmement à Genève.

Toutefois, et grâce à l'initiative 2006 des six Présidents de la Conférence, la Conférence semble être à nouveau sur la bonne voie. La coordination entre les Présidents nous a permis d'organiser des débats structurés et thématiques sur tous les points de l'ordre du jour de la Conférence. Nous nous réjouissons en particulier du débat sur la question des négociations relatives à l'arrêt de la production de matières fissiles à des fins militaires. Nous sommes d'avis qu'il faut, sans tarder et sans conditions préalables, entamer les négociations sur ce dossier en tenant compte des intérêts de tous les membres de la Conférence.

La Suisse, qui va assumer une présidence de la Conférence du désarmement en 2006, soutient fortement la coordination des travaux entre les six prochains Présidents. Elle va s'engager pour consolider les progrès enregistrés en 2006. Néanmoins, il convient de constater que la recherche d'un consensus dans le cadre multilatéral dépend largement des évolutions sur le plan régional et du succès de la diplomatie internationale.

La non-prolifération, le désarmement et la coopération nucléaires sont au cœur des préoccupations de mon pays. À ce titre, nous aimerions souligner trois sujets tout spécialement.

Premièrement, l'évolution du dossier nucléaire iranien, en particulier, continue à retenir toute notre attention. La Suisse reste convaincue que les aspects contentieux du dossier nucléaire iranien peuvent et doivent être résolus par la voie diplomatique. La Suisse appelle donc les parties engagées à s'asseoir au plus vite à la table des négociations afin d'éviter tout dérapage dont les conséquences nous toucheraient tous.

Deuxièmement, alors que l'année 2005 avait laissé poindre l'espoir d'un début de négociations sur la question nucléaire dans la péninsule coréenne, de nouvelles préoccupations sont apparues suite aux rumeurs concernant l'éventualité d'un essai nucléaire par la République populaire démocratique de Corée. En conséquence, la Suisse demande à toutes les parties engagées dans le processus de pourparlers à Six de faire preuve d'un esprit consensuel propre à permettre audit processus de redémarrer et appelle la République populaire démocratique de Corée à réintégrer le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP).

Troisièmement, le projet d'initiative pour la coopération nucléaire entre l'Inde et les États-Unis soulève des questions fondamentales pour l'avenir du système de non-prolifération nucléaire fondé sur le

TNP. Ce projet de libéralisation de la coopération nucléaire contraste par ailleurs singulièrement avec les propositions pour des mesures encore plus restrictives en matière d'accès aux technologies nucléaires dites sensibles formulées dernièrement. La Suisse est d'avis que le droit à la coopération et à l'accès aux technologies sensibles reste conditionné par l'adhésion au TNP et par l'application stricte de toutes ses dispositions.

Cette année a déjà eu lieu une conférence d'examen dans le domaine qui intéresse notre Commission et deux autres auront lieu juste après la clôture de nos travaux, à savoir la première Conférence d'examen des progrès réalisés dans l'application du programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects, la sixième Conférence d'examen des États parties à la Convention sur les armes biologiques et la troisième Conférence des États parties chargée de l'examen de la Convention sur certaines armes classiques.

La Suisse est convaincue que le Programme d'action des Nations Unies en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects constitue un acquis fondamental. Malgré l'échec de la Conférence d'examen en juillet dernier, c'est le seul document onusien contenant un catalogue complet de mesures destinées à endiguer le commerce illicite des armes légères et de petit calibre. Le seul également qui ait été accepté par tous les États Membres des Nations Unies. La Suisse soutient le processus de suivi au niveau global et estime impératif qu'une réunion biannuelle se tienne en 2008.

Mon pays s'est également engagé en faveur d'une meilleure prise en compte des effets négatifs de la violence armée sur le développement. En particulier, il est important que le consensus exprimé lors du Sommet mondial de l'année dernière sur les liens entre la sécurité, la paix, les droits de l'homme et le développement se reflète dans les efforts communs au niveau international. C'est la raison pour laquelle la Suisse et le Programme des Nations Unies pour le développement ont pris l'initiative de convoquer un sommet ministériel sur la violence armée et le développement, le 7 juin à Genève. À l'issue de ce sommet, la Déclaration de Genève sur la violence armée et le développement a été adoptée par les 42 États présents.

Les armes biologiques représentent un sujet de grave préoccupation pour mon pays. La connaissance et les techniques dans le domaine de la biotechnologie et des sciences génétiques évoluent rapidement tant sur le plan civil que militaire, avec pour conséquence des risques d'abus toujours plus grands. Nous faisons donc appel à tous les États Membres afin de trouver un terrain d'entente lors de la Conférence d'examen de la Convention sur les armes biologiques, qui aura lieu cet automne à Genève. En particulier, nous souhaitons que soit établi un processus de suivi permettant le renforcement et le respect de la Convention.

Quant à la Convention sur les armes classiques, la Suisse soutient les efforts qui visent à conclure les discussions sur les mines autres que les mines antipersonnel par un instrument juridique capable de mieux protéger les populations civiles face à ce fléau. De même, elle attend de la Conférence d'examen qu'elle s'engage à trouver des solutions aux graves problèmes humanitaires causés par les sous-munitions.

En 2008 aura lieu la deuxième Conférence d'examen sur la Convention sur l'interdiction des armes chimiques. La Suisse se réjouit des progrès réalisés depuis son entrée en vigueur et elle est confiante que l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques pourra continuer sans encombre son travail. Néanmoins, des défis importants demeurent. En particulier, les stocks d'armes chimiques résiduels constituent un danger permanent pour l'environnement et les populations. C'est aussi une source d'approvisionnement possible, pour les groupes terroristes notamment. La Suisse appelle donc tous les États détenteurs de telles armes à entreprendre tout ce qui est en leur pouvoir pour détruire la totalité de leurs stocks d'armes chimiques dans les délais prévus par la Convention.

Pour terminer, je tiens à rappeler que la Suisse soutient activement un contrôle efficace du commerce international des armes classiques selon des critères mondialement valables. Pour cette raison, elle est en faveur d'une harmonisation des règles applicables au trafic d'armes au moyen d'un instrument international juridiquement contraignant, tel que proposé dans le projet de résolution du Royaume-Uni et d'autres pays. Nous sommes convaincus que le cadre des Nations Unies se prête parfaitement à un tel exercice.

La Suisse porte depuis longtemps un intérêt particulier à la question de la transparence dans le domaine des armements, car elle constitue un facteur

important de confiance et de sécurité entre les États. Mon pays a pris part au Groupe d'experts gouvernementaux institué par la résolution 60/226, qui a été chargé d'élaborer un rapport sur le Registre des armes classiques des Nations Unies.

La Suisse se félicite du fait que ce groupe d'experts ait pu trouver un consensus sur les recommandations, qui visent non seulement à une meilleure tenue du Registre, mais aussi à l'augmentation de sa pertinence.

M. Sardenberg (Brésil) (*parle en anglais*) : Madame la Présidente, permettez-moi de vous exprimer ma satisfaction de vous voir, vous l'Ambassadeur Mona Juul, présider la Première Commission. Soyez assurée de l'entière coopération de la délégation brésilienne au cours de nos délibérations.

Comme le Président Lula da Silva l'a déclaré lors de l'ouverture de la présente session de l'Assemblée générale :

« Il n'existe pas de moyen plus efficace [que le multilatéralisme] de rapprocher les États, de maintenir la paix, de protéger les droits de l'homme, de promouvoir le développement durable et de trouver des solutions négociées aux problèmes communs. » (A/61/PV.10, p. 8)

Le Brésil appuie le multilatéralisme sur le plan des relations internationales, et pas seulement dans le domaine de la paix et de la sécurité. Le multilatéralisme et les solutions concertées, conformément à la Charte des Nations Unies et aux pratiques établies du droit international, offrent la seule méthode efficace pour traiter des questions touchant la sécurité internationale. La nécessité de mesures collectives afin de restaurer la confiance et le règlement des différends régionaux n'a jamais été aussi urgente alors que les tensions régionales connaissent une escalade, que les conflits sont une réalité quotidienne et que l'on continue de dénombrer de plus en plus de victimes parmi les populations civiles.

Il est regrettable, voire inquiétant que nous assistions aujourd'hui à une érosion continue du multilatéralisme et que de récents événements aient mis en relief une tendance de plus en plus fréquente à recourir à des mesures unilatéralement imposées. Une autre tendance inquiétante est l'empiètement du Conseil de sécurité sur les compétences de l'Assemblée générale s'agissant des questions liées à la paix et à la sécurité internationale. Les mesures

adoptées au titre du Chapitre VII de la Charte ne devraient pas être appliquées de façon aveugle. Une autre tendance analogue est le non-respect des engagements et obligations contractées en vertu d'instruments internationaux juridiquement contraignants pertinents, notamment en ce qui concerne les armes de destruction massive,

Le Gouvernement brésilien fait entièrement sienne l'idée selon laquelle le terrorisme et les perspectives d'une prolifération des armes de destruction massive figurent au premier plan des menaces pesant sur la paix et la sécurité internationales. L'une des éventualités les plus terrifiantes est, en effet, que des acteurs non étatiques puissent acquérir et utiliser de telles armes. Nous devons nous employer à empêcher qu'un tel scénario ne se produise, dans le strict respect des principes et règles établis du droit international.

La menace terroriste ne fait qu'ajouter à l'urgence du désarmement nucléaire, qui reste la principale priorité dans le domaine des armes de destruction massive. Dans ce domaine, comme dans tout autre, montrer l'exemple ne peut que renforcer une position. La seule garantie réelle contre la prolifération des armes de destruction massive est leur élimination complète.

Face à l'absence de résultats substantiels l'année dernière par la septième Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), beaucoup d'idées ont été avancées pour trouver des moyens d'aller de l'avant. Il faut que les États dotés d'armes nucléaires, Parties au TNP, admettent que l'impasse dans laquelle se trouve la Conférence d'examen tient, pour l'essentiel, à l'absence de signes indiquant une réelle volonté d'éliminer les arsenaux nucléaires existants. Le Traité est entré en vigueur depuis près de 40 ans; la guerre froide est heureusement révolue, pourtant l'engagement pris les États parties dotés d'armes nucléaires en matière de désarmement nucléaire, en vertu de l'article VI, n'ont pas encore été mis en œuvre.

À cet égard, nous épousons entièrement la position exprimé en début de matinée par le chef de la délégation égyptienne au nom de la Coalition pour un nouvel ordre du jour et réaffirmons notre détermination d'œuvrer ensemble résolument à l'issue la plus fructueuse du prochain cycle d'examen sur le désarmement nucléaire. Le Brésil a toujours estimé que les efforts en matière de non-prolifération doivent aller

de pair avec les efforts déployés dans le domaine du désarmement nucléaire.

La prolifération horizontale constitue une préoccupation réelle et sérieuse. Les Parties au TNP doivent être bien conscientes des défis qui pèsent actuellement sur le régime et s'employer résolument non seulement à trouver des moyens pour garantir le respect des interdictions, mais aussi pour réaliser l'universalisation du Traité. La menace posée par la persistance d'arsenaux nucléaires est perçue par une large majorité des parties au TNP comme aussi importante que les risques d'une nouvelle prolifération.

Cependant, les efforts en matière de non-prolifération doivent être déployés dans le respect du droit fondamental et inaliénable des États de procéder au développement, à la production et à l'utilisation, de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, sans discrimination et conformément aux obligations juridiques en vigueur.

Le Brésil, qui a présidé l'année dernière la septième Conférence d'examen du TNP, envisage, comme par le passé, de présenter à la présente session de l'Assemblée générale un projet de résolution demandant la convocation du processus préparatoire de la Conférence des parties chargée d'examiner en 2010 le TNP. Nous espérons que ce processus contribuera au renforcement du Traité et à sa mise en œuvre efficace.

Dans le domaine de la non-prolifération nucléaire, je souligne également que le Brésil, conformément à son attachement à la non-prolifération, a accepté la présidence du Groupe des fournisseurs nucléaires, pour la période 2006-2007, et a accueilli la réunion plénière 2006 à Brasilia, en juin dernier.

Il est regrettable qu'au cours de l'année 2006, la Conférence du désarmement n'ait pu sortir de l'impasse concernant son programme de travail. Les débats structurés sur tous les points à son ordre du jour de la session de 2006 constituaient cependant une tentative novatrice de créer un environnement plus porteur. Nous espérons que de telles initiatives faciliteront l'adoption d'un programme de travail de fond.

Le Brésil espère réaliser des progrès lors de la Conférence d'examen de la Convention sur les armes biologiques, qui se tiendra à Genève en novembre prochain. En coordination avec d'autres membres du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes, nous œuvrons à la présentation de propositions

conjointes, notamment la création d'une unité d'appui à la Convention. La question des contrôles à l'importation et à l'exportation devrait également être débattue lors du processus d'examen.

Dans le domaine des armes classiques, nous ne pouvons qu'exprimer notre vive déception face au manque de résultats substantiels obtenus lors de la première Conférence des Nations Unies chargée d'évaluer les progrès réalisés dans la mise en œuvre du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects, tenue en juin dernier à New York. L'Assemblée générale devrait adopter une décision visant à garantir un cadre approprié pour l'évaluation continue de la mise en œuvre du Programme d'action, ainsi que des mesures destinées à le renforcer.

Le Brésil appuie l'objectif visant à établir, dans le cadre d'une négociation, des règles multilatérales efficaces, équilibrées, et non discriminatoires régissant le commerce international des armes, y compris à parvenir à un traité qui réglementerait le commerce des armes classiques. Tout traité relatif au commerce des armes doit avoir pour but d'empêcher le détournement d'armes classiques à des fins illicites, notamment aux fins du crime organisé et du terrorisme, sans que cela ne préjuge en rien le droit des États de fabriquer, acquérir et maintenir de telles armes à des fins de légitime défense, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte.

Les transferts d'armes effectués par le Brésil font déjà l'objet de procédures nationales régulières en matière de contrôle des exportations, où figure l'intégralité des engagements internationaux souscrit par notre pays. Il importe que l'on veille à ce que les débats sur un éventuel traité régissant le commerce des armes ne se concentrent pas uniquement sur les critères régissant l'autorisation des transferts d'armes, mais aussi sur des mesures concrètes visant à prévenir les détournements.

Le concept de développement est étroitement lié à celui de désarmement. Les dépenses en armements détournent d'importantes ressources financières, matérielles et humaines qui pourraient être investies dans des programmes sociaux. À notre avis, en attendant la tenue future d'une négociation sur un traité régissant le commerce des armes, un examen approfondi devrait être consacré à la taxation du

commerce des armes en tant qu'exemple de mécanisme de financement innovant.

M. Mine (Japon) (*parle en anglais*): Tout d'abord, je tiens à vous féliciter, Madame l'Ambassadeur Juul, pour votre accession à la présidence de la Commission. J'ai confiance dans votre aptitude à guider nos travaux tout au long de la présente session, et je vous assure du plein appui de ma délégation dans l'accomplissement de votre tâche. Cette session vient à peine de débiter et déjà vous avez fait la preuve de votre ferme détermination à diriger avec efficacité la Commission.

Les orateurs précédents ont évoqué les problèmes que nous rencontrons et les défis auxquels fait face la communauté internationale, aussi je n'y reviendrai pas. Nous n'avons pas le temps de nous lamenter sur cette situation. Deux conférences d'examen – la Convention sur les armes classiques et la Convention sur les armes biologiques et à toxines – se tiendront cette année. De plus, la Conférence du désarmement, forte de l'élan suscité cette année, devrait progresser l'année prochaine. En outre, nous commencerons l'année prochaine le processus d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) en vue de la tenue, en 2010, de la Conférence d'examen.

Dans ce contexte, il appartient à la Première Commission de s'attaquer résolument aux défis auxquels est confrontée la communauté internationale. Elle doit délibérer en profondeur de la manière de résoudre efficacement les problèmes, harmoniser, autant que faire se peut, les diverses approches des États Membres et adopter des projets de résolution solides et tournés vers l'action. Le projet de résolution relatif au désarmement nucléaire, présenté par le Japon, appelle à des mesures pratiques et concrètes, notamment à de profondes réductions de tous les types d'armes nucléaires. Il aborde des sujets aussi importants que le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICEN) et un traité d'interdiction des matières fissiles, sur lequel je vais revenir.

Le projet de résolution relatif aux armes légères et de petit calibre, présenté chaque année par la Colombie, l'Afrique du Sud et le Japon, fournit une feuille de route claire pour la mise en œuvre rapide du Programme d'action de 2001 aux niveaux national, régional et mondial, en particulier la création d'un Groupe de travail à composition non limitée chargé de négocier un instrument international pour le marquage et le traçage ainsi que d'un Groupe d'experts

gouvernementaux sur le courtage illicite en vue d'étudier de nouvelles mesures destinée à accroître la coopération internationale dans ce domaine. Par ailleurs, dans le domaine des armes légères et de petit calibre, quelques problèmes sont apparus qu'il nous faudra résoudre si nous voulons aboutir au consensus.

L'amélioration de l'efficacité des méthodes de travail de la Première Commission est essentielle non seulement pour elle-même, mais aussi dans le contexte des réformes des Nations Unies. Il n'est pas nécessaire que nous formulions des idées nouvelles à cette fin. Privilégions plutôt la mise en œuvre intégrale de la résolution 59/95, adoptée en 2004. À ce propos, le Japon encourage vivement l'examen biennal ou triennal des points de l'ordre du jour sur une base volontaire; la présentation plus concise, centrée et pragmatique des projets de résolution sur des questions connexes ou complémentaires; le suivi des projets de résolution acceptés et la fourniture par le Secrétaire général de renseignements sur le coût estimé de tous les projets de résolution et les projets de décision. En particulier, la Première Commission devrait avoir systématiquement connaissance des incidences budgétaires des projets de résolution et des projets de décision qu'elle examine. Une meilleure participation de la société civile au travail de la Commission se révèle également important.

Les projets de résolution adoptés en Première Commission puis en Assemblée générale ne doivent pas être mis de côté, ils doivent être suivis d'effet. En tant que première mesure, le Japon demande à tous les États Membres que figurent dans leurs déclarations au cours du débat général les mesures de suivi qu'ils prévoient. À titre d'exemple, j'aimerais mentionner les mesures de suivi prévues dans le cadre de notre projet de résolution relatif au désarmement nucléaire. En ce qui concerne l'universalisation du TNP et l'entrée en vigueur rapide du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, le Japon s'est entretenu des questions du désarmement et de la non-prolifération avec l'Inde, le Pakistan et Israël, de mai à juin derniers, et a prié instamment ces trois pays d'adhérer au TNP et de ratifier le TICEN. Voilà quelques-unes de nos mesures de suivi. Nous les poursuivrons dans l'avenir.

J'aimerais, à ce stade de mon intervention, rappeler que cette année marque le dixième anniversaire de l'adoption du TICEN. Le Traité bénéficie désormais d'un soutien quasi universel : 176 pays l'ont signé et 135 l'ont ratifié. Nous nous félicitons beaucoup de la ratification du Traité par le

Viet Nam, en mars dernier, ce qui montre que la ratification de seulement 10 pays supplémentaires est nécessaire à son entrée en vigueur. Afin de faciliter l'entrée en vigueur du Traité, une réunion ministérielle de soutien au TICEN s'est tenue il y a deux semaines dans ce bâtiment, avec la participation de M. Ito, qui occupait alors les fonctions de vice-ministre des affaires étrangères du Japon.

Concernant les prochaines réunions des instances internationales, notamment les deux Conférences d'examen et la Conférence du désarmement, les Nations Unies ne devraient pas seulement fournir l'aide et les services logistiques nécessaires, mais étudier également de près les résultats de ces réunions. Les nouveaux processus d'examen de la Conférence du désarmement et du TNP sont particulièrement importants, puisqu'ils porteront sur de nombreux projets de résolution, en particulier celui du Japon sur le désarmement nucléaire.

Avant de terminer, j'aimerais évoquer brièvement la Conférence du désarmement. Grâce à l'initiative des Six Présidents, elle s'est déroulée cette année dans de meilleures conditions. Le seul élément qui fait aujourd'hui défaut concerne la date à laquelle débiteront les négociations. Comme je l'ai souligné dans les réunions finales de la Conférence du désarmement, bien que les avis soient variés à propos du programme de travail général de la Conférence, aucun État Membre ne s'est opposé à la création d'un comité spécial chargé de négocier un traité d'interdiction de la production de matières fissiles à des fins d'armes nucléaires ou d'autres dispositifs nucléaires explosifs.

Les présidents actuels et futurs devraient coopérer étroitement de façon que la Conférence puisse enfin entamer des négociations sur un traité d'interdiction des matières fissiles dès le début des prochaines sessions. Entre-temps, tous les États membres de la Conférence du désarmement devraient s'engager résolument à favoriser le lancement immédiat de ces négociations, en s'efforçant de poursuivre, voire d'approfondir, nos délibérations sur d'autres questions importantes à l'ordre du jour de la Conférence.

Enfin, concernant la question importante du lancement d'un nouveau processus d'examen du TNP en vue de contrebalancer les résultats décevants de 2005, les États Parties devraient unir leurs efforts pour que le prochain Comité préparatoire de 2007 s'ouvre

sous les meilleures auspices, afin de permettre à la Conférence d'examen de 2010 de connaître une issue positive.

M. Mackay (Nouvelle-Zélande) (*parle en anglais*) : Nous sommes très heureux de vous voir, Madame, présider la présente session de la Commission. Soyez assurée du plein appui de ma délégation. Cette année a connu une alternance de défis et d'opportunités dans le domaine du désarmement et de la sécurité internationale.

Nous avons été de ceux qui ont regretté l'absence d'accord sur un document final portant sur l'examen cette année du Programme d'action de 2001 en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects. Nous ne sous-estimons pas la difficulté de concilier la souveraineté des États, le libre commerce et les principes de liberté civique avec les mesures qu'il est nécessaire de prendre au niveau mondial pour atténuer et prévenir les dommages causés par le commerce illicite des armes légères. En même temps, nous estimons qu'il est possible et justifié de prendre de nouvelles mesures au niveau mondial. Il nous appartient de réunir les conditions favorables à cet égard. En particulier, la Nouvelle-Zélande appuie les nouvelles initiatives qui seront engagées dans le courant de l'année prochaine en vue de parvenir à un traité relatif au commerce des armes, aux principes de transfert et au courtage.

Pendant ses sessions de 2006, la Conférence du désarmement a été, à certains moments, en mesure, comme elle ne l'avait jamais été ces dernières années, de sortir de l'impasse qu'elle connaît depuis une décennie. Conformément au calendrier d'activités des Six Présidents, des débats thématiques utiles et structurés ont eu lieu sur les domaines centraux du mandat de la Conférence du désarmement, avec la participation extrêmement encourageante d'experts. Cependant, gardons-nous de croire que ces débats pourraient remplacer un travail de fond. Nous exhortons toutes les délégations siégeant à la Conférence à tirer parti de l'élan suscité cette année et à faire preuve de la plus grande souplesse dans leurs efforts pour entamer des négociations de fond.

À ce stade, l'objectif fondamental devrait être le lancement de négociations sans préjuger de leur issue. Pour sa part, la Nouvelle-Zélande est disposée à envisager ces négociations sans conditions préalables. Dans le cadre de ce processus, nous serions dès lors

favorables à un traité d'interdiction des matières fissiles qui traite efficacement de la question des stocks existants et qui soit doté de moyens de vérification efficaces. Les capacités dont un tel traité doit disposer pour fonctionner comme un mécanisme de soutien au désarmement nucléaire sont claires. Tout instrument permettant d'instituer une règle contre la production d'armes nucléaires contribue à relancer le débat sur le désarmement nucléaire.

Instaurer un monde exempt d'armes nucléaires demeure une des principales priorités de la communauté internationale. Ma délégation a déjà fait part de ses vues sur la nécessité impérieuse de mettre en œuvre les engagements pris en matière de désarmement nucléaire, comme l'a reflété la déclaration faite, au nom de la Coalition pour un nouvel ordre du jour, par l'Ambassadeur Shoukry de l'Égypte, au commencement de la discussion générale. L'une des responsabilités les plus importantes que devra assumer la Première Commission dans ses travaux consistera à assurer un démarrage progressif du processus d'examen, de façon que des progrès mesurables et substantiels puissent être obtenus dans le cadre du régime de désarmement et de non-prolifération nucléaires.

Nous louons le travail accompli par l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et par son Directeur général, Mohamed ElBaradei, pour veiller à ce que les programmes d'énergie nucléaire visent des fins pacifiques. Il est évident que des outils de vérification plus rigoureux sont nécessaires pour remplir ce mandat. Le Protocole additionnel est le critère de vérification dont on dispose actuellement et, en tant que tel, il devrait logiquement conditionner l'approvisionnement en énergie nucléaire. Nous prions instamment les États qui n'ont pas encore conclu de protocoles additionnels avec l'Agence de le faire sans tarder.

Nous demandons à l'Iran de coopérer en toute transparence avec l'AIEA, d'honorer tous ses engagements et de poursuivre les négociations sur des arrangements à long terme. Dans la poursuite de ces objectifs, la Nouvelle-Zélande appuie les appels lancés à l'Iran par l'AIEA et le Conseil de sécurité afin qu'elle suspende son programme d'enrichissement et de retraitement et se conforme à toutes les exigences énoncées dans la résolution 1696 (2006) du Conseil de sécurité des Nations Unies.

La décision de la République populaire démocratique de Corée de continuer à posséder des armes nucléaires constitue un grave défi pour le régime de non-prolifération ainsi que pour la stabilité et la sécurité dans la région Asie-Pacifique, déjà exacerbée par des essais de missiles en juillet. À notre avis, cet attachement au dialogue plutôt qu'à l'affrontement militaire offre les meilleures chances de parvenir à un règlement pacifique et global, aussi nous prions instamment la République populaire démocratique de Corée de se joindre aux pourparlers à Six.

Cette année marque le dixième anniversaire de l'ouverture à la signature du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICEN). L'entrée en vigueur de ce Traité est essentielle. La Nouvelle-Zélande demeure pleinement résolue à encourager l'universalisation du TICEN. Pour nous, il importe toujours que nous renforçons notre soutien politique au Traité afin de l'appuyer dans ses efforts pour encourager les États qui ne l'ont pas encore fait à le ratifier. Nous participerons en décembre à la onzième session de la Conférence des États Parties à la Convention sur les armes chimiques. Nous insisterons sur le fait que tous les stocks d'armes nucléaires doivent être détruits d'ici 2012, délai fixé par la Convention. Nous mettrons l'accent sur l'exécution en cours de la Convention, en particulier dans le Pacifique, ainsi que sur l'amélioration des méthodes actuelles pour sélectionner des sites d'inspection.

La Nouvelle-Zélande contribue à la mise en œuvre de cet objectif en participant, par l'entremise du Partenariat global du Groupe des Huit (G-8), au projet de destruction des armes chimiques à Shchuch'ye, en Fédération de Russie. Grâce au partenariat global (G-8) contre la diffusion d'armes et de matériels de destruction massive, la Nouvelle-Zélande fournit également une contribution financière dans le cadre d'un projet destiné à arrêter le dernier réacteur nucléaire russe produisant du plutonium pour le remplacer par une usine à combustible fossile. Ces contributions témoignent concrètement de l'attachement de la Nouvelle-Zélande au désarmement et à la sûreté nucléaire.

S'agissant de la fin de l'année 2006, nous relevons deux nouvelles occasions importantes de faire progresser réellement les objectifs que nous nous sommes fixés en matière de désarmement et de non-prolifération.

La Nouvelle-Zélande est prête à participer activement à la Conférence d'examen de la Convention sur certaines armes classiques, prévue en novembre prochain, et escompte que des progrès seront réalisés concernant la mise en œuvre effective du droit humanitaire international de façon à alléger l'incidence humanitaire des conflits. En particulier, la Nouvelle-Zélande appuie la négociation d'un nouvel instrument juridiquement contraignant, qui prenne en compte les préoccupations d'ordre humanitaire suscitées par les bombes à munitions. De même, nous accueillerons favorablement la conclusion d'un instrument relatif aux mines autres que les mines antipersonnel, au cas où un texte juridiquement contraignant pourrait être adopté, qui permettrait un renforcement des dispositions juridiques internationales en la matière.

La Conférence d'examen de la Convention sur les armes biologiques sera aussi l'occasion pour les États d'évaluer, par le biais d'un examen d'ensemble du Traité, dans quelle mesure la menace posée par les armes biologiques est suffisamment prise en compte au niveau international. Face aux changements rapides que connaissent les industries de la biotechnologie et à la menace de l'acquisition et de l'utilisation par des terroristes d'agents biologiques à des fins hostiles, les États Parties devront trouver de nouveaux moyens pour mettre efficacement en œuvre le Traité dans les conditions actuelles. La Nouvelle-Zélande appuie la discussion et la mise sur pied de mesures concrètes, susceptibles de déboucher sur des résultats tangibles, en particulier dans les domaines suivants : mise en œuvre au niveau national ; mesures de confiance ; appui à la mise en œuvre renforcée et processus d'intersession.

Le rapport de la Commission sur les armes de destruction massive, paru en juin dernier, met en relief la nécessité pour tous d'adopter une approche commune à l'égard de la sécurité collective et d'un ordre international reposant sur la primauté du droit. Notre travail dans le cadre de la Première Commission devrait s'appuyer sur ces principes. La communauté internationale doit collaborer à l'instauration si nécessaire de la confiance et de la transparence, si l'on veut progresser utilement en matière de désarmement et de non-prolifération. La Nouvelle-Zélande est prête à se joindre à cette entreprise.

M. Antonov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Au nom de la Fédération de Russie, je tiens à vous féliciter, Madame, pour votre élection à la présidence. Je souhaite également exprimer ma

conviction que, sous votre direction, nous serons en mesure d'obtenir les résultats auxquels nous aspirons tous en matière de désarmement et de non-prolifération.

Les travaux de la présente session de l'Assemblée générale mettent clairement en évidence le fait que l'on ne saurait se passer des mesures collectives de la communauté internationale pour maintenir la paix et la sécurité. La Fédération de Russie a toujours appuyé le rôle essentiel joué par les Nations Unies dans l'accomplissement de cette tâche essentielle. Les questions de non-prolifération, de maîtrise des armements et de désarmement sont parmi les principaux domaines qui appellent le lancement par la communauté internationale d'initiatives conjointes.

Ces dernières années, la réaction aux lourdes menaces posées par le terrorisme international a dissimulé les questions urgentes liées au désarmement. Toutefois, il est trop tôt pour évoquer la fin de la course aux armements dans le monde. Dans son discours devant l'Assemblée fédérale de la Fédération de Russie, le 10 mai 2006, le Président Vladimir Poutine a souligné que la course aux armements connaît une nouvelle spirale en raison de niveaux de technologie nouveaux qui ont accentué la menace de voir apparaître tout un arsenal d'armes dites déstabilisantes. Freiner une éventuelle agression, se doter d'un statut international, avoir la suprématie sur des voisins et en tirer, le cas échéant, des avantages économiques sont autant de facteurs qui incitent un certain nombre de pays à chercher à se doter de telles armes et à mettre sur pied des programmes militaires à grande échelle.

Tout gel des initiatives de désarmement compromettrait naturellement le processus visant à freiner la prolifération des armes de destruction massive et n'empêcherait nullement les terroristes d'avoir accès à ces armes. Des dépenses militaires sans précédent de la part de certains pays, qui dépassent les niveaux les plus élevés de la guerre froide, la modernisation continue des armes stratégiques offensives et défensives, le danger découlant de la présence d'armes dans l'espace et l'emploi d'armes pour le renseignement ne peuvent que nuire aux efforts visant à maintenir l'équilibre stratégiques des forces dans le monde. Nous sommes convaincus que la question du désarmement devrait continuer de figurer à l'ordre du jour des instances et réunions internationales.

Il ne fait aucun doute que les relations entre la Russie et les États-Unis revêtent une importance fondamentale dans la prévention d'une nouvelle spirale de la course aux armements et le maintien de la stabilité stratégique. L'importance que revêtent les accords réalisés dans le domaine de la maîtrise des armements et de la réduction des armements stratégiques dépasse le cadre des relations bilatérales. Des avancées substantielles ont eu lieu dans ce domaine.

Non seulement nous respectons scrupuleusement les limitations fixées par le Traité sur la réduction des armements stratégiques, mais nous continuons également à procéder à de nouvelles réductions des armements nucléaires. Le Traité sur la réduction des armements stratégiques venant à son terme en décembre 2009, la Russie a proposé à nos partenaires américains de relancer le processus de négociations.

La non-prolifération des armes de destruction massive, y compris ses aspects anti-terroristes, demeure au centre de la politique russe pendant sa présidence du Groupe des Huit (G-8). L'Initiative globale en vue de combattre le terrorisme nucléaire, proposée par les Présidents de la Russie et des États-Unis, a reçu le soutien unanime de tous les dirigeants du G-8 dans leur déclaration spéciale adoptée au Sommet de juillet dernier à Saint-Petersbourg. Cette initiative constitue en soi un plan d'action visant le renforcement de la coopération des États dans la mise en œuvre de la Convention internationale de 2005 sur la suppression des actes de terrorisme nucléaire, et la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité. En ce qui concerne la non-prolifération nucléaire, le Sommet du G-8 a mis de nouveau l'accent sur la nécessité d'élaborer des mesures pratiques destinées à garantir aux États qui s'acquittent fidèlement de leurs obligations en vertu du traité de tirer profit de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques.

L'initiative du Président russe, Vladimir Poutine, de créer des centres internationaux pour la fourniture de services dans le domaine du cycle du combustible nucléaire vise à faciliter la réalisation des objectifs de non-prolifération nucléaire. Elle offre une solution de rechange à la mise au point d'éléments sensibles du cycle du combustible nucléaire, à savoir l'enrichissement et le retraitement du combustible nucléaire utilisé. Nous entendons coopérer avec tous les États concernés à la réalisation de cette initiative avec la participation active de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA).

À notre avis, une des principales menaces à la stabilité mondiale est la présence éventuelle d'armes dans l'espace extra-atmosphérique. Nous avons la capacité d'empêcher que se produise un tel scénario. Les débats qui ont lieu cette année au sein de la Conférence du désarmement sur les questions militaires et spatiales ont mis en relief l'intérêt particulier porté par les États à ces questions, en garantissant que l'espace ne deviendrait par une arène pour des affrontements militaires ainsi que le déplacement sûr des vaisseaux spatiaux et le maintien de l'intégrité des précieux atouts de l'espace. L'idée de conclure un traité interdisant le stationnement d'armes dans l'espace extra-atmosphérique ainsi que le recours à l'emploi de la force ou à la menace de l'emploi de la force contre des objets basés dans l'espace bénéficie d'un large appui. Nous sommes favorables au rétablissement, dans les plus brefs délais, d'un comité spécial au sein de la Conférence du désarmement sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique.

Les mesures de transparence et de confiance peuvent contribuer à l'objectif visant à empêcher la présence d'armes dans l'espace. Nous voudrions rappeler l'engagement pris devant les Nations Unies par la Russie de ne pas être la première à introduire des armes dans l'espace extra-atmosphérique. Un engagement politique analogue a été pris par les membres de l'Organisation du Traité sur la sécurité collective. Nous réitérons notre appel à tous les États qui disposent de capacités militaires spatiales afin qu'ils suivent notre exemple.

Pour nous, le moment est venu d'examiner, avec une vision moderne, l'intégralité des mesures de confiance dans l'espace et de réactualiser les propositions faites dans ce domaine aux Nations Unies, au début des années 90. Nous prévoyons de soumettre à l'examen de la Première Commission un nouveau projet de résolution, intitulé « Transparence et mesures de confiance dans les activités menées dans l'espace extra-atmosphérique ». Nous demandons aux délégations d'appuyer cette initiative de la Russie.

La possibilité d'utiliser des techniques d'information et de communication à des fins hostiles constitue une grave menace pour la sécurité aux niveaux national, régional et international. Il importe de faire figurer les questions liées à la sécurité de l'information internationale au centre de l'attention des Nations Unies et de ne pas affaiblir les initiatives conjointes visant à rechercher des moyens concertés

pour résoudre efficacement ces questions. À ce propos, nous envisageons de présenter un projet de résolution mis à jour, intitulé « Évolution dans le domaine de l'information et des télécommunications dans le contexte de la sécurité internationale », élaboré à partir du texte de l'année dernière. Nous espérons qu'il bénéficiera d'un soutien.

À notre avis, le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) constitue le socle de la sécurité et de la stabilité internationales. Nous maintenons que les nouveaux défis et les nouvelles menaces auxquels est soumis le régime de non-prolifération nucléaire doivent être réglés sur la base de ce Traité. Encore aujourd'hui, nous devrions adopter une approche pragmatique en vue des préparatifs du prochain examen quinquennal du Traité, qui aura lieu à partir de 2007. Nous préconisons la recherche collective de solutions visant à renforcer la consolidation du régime du Traité sur la non-prolifération, en particulier sa mise en œuvre inconditionnelle au niveau national et le renforcement de son caractère universel et de son efficacité.

Dans ce contexte, le règlement des problèmes liés au programme nucléaire de l'Iran demeure pertinent. Nous sommes favorables à des solutions politiques et diplomatiques qui, d'une part, permettront à l'Iran de mettre au point l'énergie nucléaire conformément aux garanties de l'AIEA et, d'autre part, de veiller au caractère exclusivement pacifique du programme nucléaire de Téhéran.

Les délégués pourront se familiariser avec les points fondamentaux que je viens d'aborder en se reportant au texte de ma déclaration, qui vient d'être distribué. J'aimerais appeler l'attention de chacun sur l'évolution jusqu'ici positive du Traité sur la non-prolifération. Je me félicite à ce propos de la signature du Traité portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale. Il s'agit d'un pas important dans le renforcement du régime de non-prolifération nucléaire. Nous voulons espérer que le Traité permettra une amélioration de la sécurité et de la stabilité dans la région de l'Asie centrale et qu'il contribuera efficacement au combat contre le terrorisme international et aux mesures visant à empêcher que des matériels et des technologies nucléaires ne tombent aux mains d'acteurs non étatiques.

Vous pouvez compter sur le soutien et la coopération de la délégation russe afin que les travaux

de la Commission se traduisent par des résultats concrets.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je rappelle aux délégations que la liste continue d'orateurs inscrits dans le débat général sera close, demain mardi, à 18 heures. Par conséquent, les délégations qui ne se sont pas encore inscrites sur la liste devront le faire dès

que possible. J'aimerais également lancer un appel aux délégations afin qu'elles fassent preuve de souplesse pendant le débat général et soient prêtes à prendre la parole un jour plus tôt, conformément à la pratique de la liste continue d'orateurs.

La séance est levée à 12 h 40.